

MAP



MARCEGAGLIA

TRACTEBEL
ENGIE

SOCOTEC



Indice	Date	Opérateur	Libellé des modifications
0			
A	.	.	
B	.	.	
C	.	.	
D	.	.	
E	.	.	
F	.	.	
G	.	.	
H	.	.	
I	.	.	
J	.	.	
K	.	.	

Opération N°: 260012		Dessiné par: ISAG		Véifié par: PKRA		Visa: MROC		Associé map: RTAR		Date: 26/05/2026		
Interlocuteur: IMME SAGEMULLER						mail: imme.sagemuller@map-architecture.fr			Format:	Unités: M	Echelle:	
Réf. T:\050-OP-MAP\2026\260012 Marcegaglia Fos\05 PC AT DP PCM\020 Plans archi\260012 Marcegaglia PM.pln												
MAR	APS	ISAG	MAP	ARCHI						PC25.2		
Projet	Phase	Auteur	Emetteur	Discipline	Zone	Bâtiment	Niveau	Etage	Référence PC	N° du plan	Indice	



FOS BERRE PROVENCE
UN AVENIR INDUSTRIEL
EN DÉBAT

ORGANISÉ PAR



Synthèse du compte rendu du débat public

Du 2 avril au 13 juillet 2025



Un débat public inédit sur l'avenir industriel des territoires

Ce débat public est le **premier débat global organisé par la CNDP** au titre de la loi « Industrie verte » du 23 octobre 2023.

Les **concertations et les débats publics précédents** sur les territoires ainsi que la préparation du débat ont mis en évidence des interrogations récurrentes du public au sujet d'une « vision d'ensemble », qui présiderait aux décisions sur la cohérence des politiques publiques et sur les effets cumulés des projets.

Avec la tenue des élections municipales de 2026 et considérant les calendriers avancés pour les projets et les attentes du public, le choix a été fait d'organiser ce débat avant l'été 2025, c'est-à-dire le plus **en amont possible des décisions** pour que la parole du public puisse peser sur leur élaboration.

Le débat s'est tenu du 2 avril au 13 juillet 2025.

Le débat public global devait porter selon la loi sur un « territoire délimité et homogène », soit le secteur **du golfe de Fos et de l'étang de Berre**. Le débat a concerné aussi des projets sur des **territoires liés** à la vocation industrielle de Fos-Berre : les Alpes-de-Haute-Provence, l'Ouest des Bouches-du-Rhône et le Gard.

LE CHAMP DU DÉBAT : INFORMER ET DÉBATTRE...

... DE LA «VOCATION»

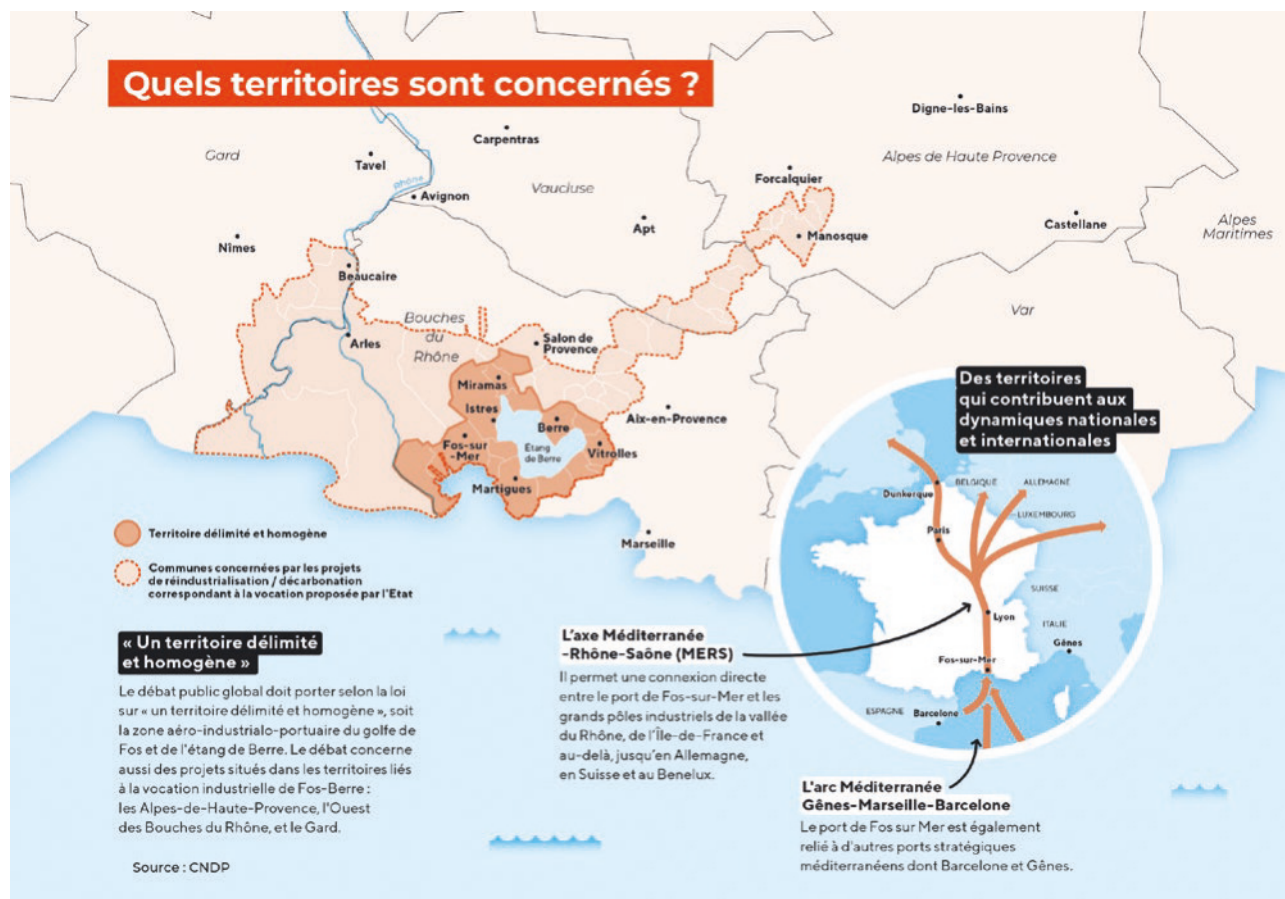
proposée par l'Etat de réindustrialisation et de décarbonation, et de ses alternatives.

... DE TOUS LES PROJETS CONNUS ET ENVISAGÉS

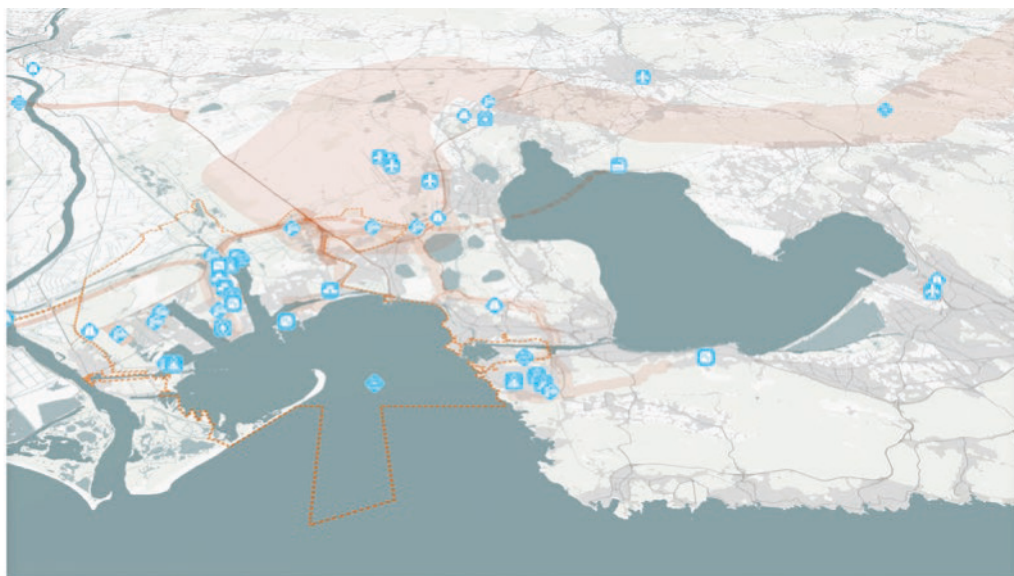
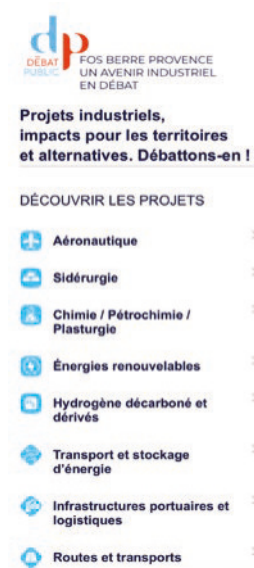
qui contribueraient à la vocation.

... DES EFFETS CUMULÉS

(environnement, risques, santé...) liés à l'ensemble de ces projets.



Comment s'est déroulé le débat ?



Carte interactive développée dans le cadre du débat public

Des modalités d'information adaptées

Pour répondre au défi d'informer et débattre en même temps de très nombreux projets et d'une vision globale :

- Un dossier de débat coordonné par l'État, sur la vocation proposée, sur les enjeux territoriaux et sur 34 projets qui participeraient à la vocation ;
- Une [carte interactive](#), pour situer l'ensemble des projets et informer sur leurs principales caractéristiques ;
- Des compléments d'information tout au long du débat sur les projets et sur les effets cumulés : notes complémentaires de l'État et des porteurs de projet, interventions de tiers-experts, contributions de parties prenantes, collecte d'information sur les projets, etc.

La liste initiale des projets a été actualisée et complétée, en fin de débat, pour parvenir à un total de **51 projets industriels, logistiques, portuaires, de transport ou encore d'aménagement**.



Débat très très court (3 mois et demi) devant tant de questions et de participants : quelle est votre méthodologie pour être sûrs de répondre à TOUTES les questions et attentes ?

Réunion publique à Fos-sur-Mer, le 02/04/25

UN DÉBAT PUBLIC GLOBAL ET MUTUALISÉ, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

- L'article L.121-8-2 du Code de l'environnement, issu de la loi Industrie verte, prévoit la possibilité d'organiser un débat public global ou une concertation préalable globale pour plusieurs projets d'aménagement ou d'équipement envisagés sur un même territoire « *délimité et homogène* ». Il s'agit d'examiner ensemble les projets dans une logique de cohérence et d'allègement des procédures.
- **- Ce qui change :**
C'est une « personne publique » (ou plusieurs) qui saisit la CNDP et qui décide des projets qui seront obligatoirement débattus (seulement pour la catégorie des plus grands projets, relevant de l'article L.121-8-II CE).
- **- Ce qui ne change pas :**
Dans le débat public global, les porteurs de projets ainsi désignés doivent informer le public et participer aux échanges, ils doivent financer le débat public, et ils doivent prendre une décision à l'issue du débat public.
- **- Et pour les projets suivants ?**
Pendant les 8 années qui suivent le débat, les nouveaux projets (de la même catégorie des plus grands projets) qui participent à la vocation industrielle du territoire sont potentiellement exonérés de concertation ou de débat public. Dans les faits, ils doivent quand même saisir la CNDP, qui décide d'appliquer cette exonération, ou pas.

Une variété de modalités de participation pour inclure largement

Des modalités variées ont été mises en place afin que toute personne puisse s'exprimer et débattre à la fois sur l'ensemble des objets du débat, mais aussi plus spécifiquement sur chaque filière, chaque territoire ou chaque thématique, en présentiel et en distanciel, dans des salles de réunion, dans l'espace public ou sur les sites concernés, en réunion publique, en atelier, par oral ou par écrit, etc.

Une mobilisation large, une qualité des échanges et de l'écoute

Ce débat a vu une large mobilisation qui a fait sa richesse :

- Participation continue des porteurs de projet, de l'État et des autres autorités publiques ;
- Mobilisation forte d'une diversité de parties prenantes, sur un périmètre élargi ;
- Implication d'un plus large public, dont des jeunes (étudiant·e·s du supérieur, lycéen·ne·s, conseil municipal des jeunes), des habitant·e·s ou des agriculteur·ice·s.

Une étape vers un programme d'ensemble ?

Le public a **débatu d'un ensemble de projets avec une liste actualisée, mais n'a pas pu entrer dans le détail de tous les projets individuels**. L'information sur l'industrie existante et son évolution a été vue comme insuffisante.

Le débat a cependant permis une **première étape d'information et d'évaluation des effets cumulés** des projets et **l'expression d'une diversité de points de vue sur l'avenir industriel des territoires**.

Chiffres clés



5 206

participant·e·s aux événements
(hors modalités en ligne et comprenant les pluri-participations)



487

contributions en ligne



138

cahiers d'acteur publiés



52

événements



Il ressort à l'issue du débat une meilleure compréhension mutuelle, un dialogue nouveau entre des acteurs, qui se sont exprimés et se sont écoutés. Mais pour certains, le débat n'est pas allé jusqu'à une démarche plus ambitieuse de co-construction des décisions.



Et l'ouverture dans ce débat permet d'appréhender mieux ce qu'est le territoire dans toutes ses vocations, ce qu'est l'industrie dans toutes ses complexités, et en ça, c'est extrêmement intéressant. »

Réunion de synthèse à Berre-l'Étang, le 08/07/25



Chacun est resté dans son récit. Pas de construction commune. »

Réunion de synthèse à Berre-l'Étang, le 08/07/25

Pour en savoir plus :

Le **bilan rédigé par le président de la CNDP** met en perspective la façon dont le débat s'est déroulé, sa dynamique et ses principaux enseignements.

Le **compte-rendu du débat** et les **bilans des concertations préalables intégrées ou concomitantes au débat** restituent, de la façon la plus exhaustive et impartiale possible, les questions et arguments exprimés par les publics autour de grandes questions et présentent l'ensemble des demandes de précisions et des recommandations issues du débat.

Le « **cahier des projets** » présente les 51 projets identifiés à la fin du débat, et contributeurs potentiels à la vocation industrielle de la zone Fos-Étang de Berre. Organisé par filière, il indique la situation de chaque projet, et ses principales caractéristiques, et, le cas échéant, il présente les enseignements du débat spécifiques au projet.



Quelles industries pour l'avenir ?

Des propositions de solutions de décarbonation mises en débat



Est-ce que c'est mature ? Deux aspects : il y a la question de la maturité technologique, et la question de la maturité du « business model ». ■■

Forum à Martigues, le 03/06/25



Si on crée une nouvelle usine d'hydrogène, est-on sûr que l'on va fermer une raffinerie de pétrole produisant un équivalent ? ■■

Question n°68



Que se passe-t-il s'il y en a un qui ne se fait pas ? Est-ce que cela fait capoter certains des autres ? ■■

Réunion publique à Manosque, le 29/04/25

Le débat a permis de **mieux saisir les enjeux de décarbonation de l'industrie** en expliquant d'une part les obligations faites par les politiques nationales et européennes et d'autre part en précisant les solutions de décarbonation envisagées par les porteurs de projet. Le débat a mis en évidence que la décarbonation de l'industrie existante ne signifie pas nécessairement un abandon des fondamentaux de l'industrie actuelle liée au pétrole. Des attentes de précisions ont été formulées sur l'analyse des effets cumulés en termes d'émissions de GES (Gaz à effets

de Serre) avec une attention à l'évolution des industries existantes. Le débat a plus spécifiquement mis en discussion :

- **La place de l'hydrogène**, avec une attention particulière aux finalités de la production, à la maturité technique et économique des projets, à leur calendrier ainsi que la localisation des productions. Le public s'est également préoccupé des impacts environnementaux, des besoins en eau, en électricité mais aussi du type et de la provenance de l'énergie électrique nécessaire pour produire de l'hydrogène : verte, décarbonée, renouvelable, nucléaire ?
- **La transition de la filière sidérurgique**, avec une information du public sur les solutions et scénarios de décarbonation pour la sidérurgie. Les synergies entre les 3 projets proposés ont été questionnées ainsi que leur viabilité économique dans un contexte international tendu, leurs objectifs de production et les usages de l'acier produit. Une attention a été portée à l'évolution de l'emploi (création et destruction) dans la transition proposée.
- **La massification des activités logistiques et portuaires** a été discutée au regard des emplois qu'elle pourrait générer et de l'augmentation des flux visés. La présentation de la massification comme une condition à la compétitivité des entreprises et au report modal du routier vers le ferroviaire et le fluvial, a été discutée. Des demandes ont été formulées pour que les projets liés à la logistique soient prioritaires dans la zone portuaire.



Visite de Marcegaglia à Fos-sur-Mer, le 25/06/25



Visite de Fos 3XL et de Distriport - GPMM, le 14/05/25

Une attention vive aux effets sur l'emploi

Les enjeux liés à l'emploi ont eu une place importante dans le questionnement des projets industriels. **De fortes attentes ont été exprimées pour le maintien et la création d'emplois**, accompagnées d'alertes sur les risques d'une désindustrialisation. Les chiffres prévisionnels présentés pour les emplois directs, indirects et induits, ont été interrogés avec des demandes de précisions, sur les suppressions d'emploi, les compétences attendues, les reconversions nécessaires ou encore les effets en termes de mobilité des salarié-e-s entre les entreprises. Des besoins d'**accompagnement et de formation** ont été identifiés avec une attention à l'emploi local, aux jeunes et à la place des femmes dans l'industrie, en partageant le constat d'un manque d'attractivité et d'inclusion dans les métiers de l'industrie.

Des attentes de priorisation des projets



Tout projet dimensionnant et d'ampleur industrielle est à accueillir. 

Questionnaire n°89



Tous les projets partent d'une fausse idée de nécessité d'expansion, il n'y a même pas d'analyse des besoins, pas de schéma directeur de l'ensemble des projets, pas de plan de sobriété... c'est purement une fuite en avant! 

Questionnaire n°93

Dans le débat, la réindustrialisation décarbonée a été présentée par l'État et par une partie du public comme un tout, comme une condition de souveraineté et comme un enjeu de survie des activités industrielles, avec des contributions qui demandaient d'accueillir tous les projets industriels. **Si**

très peu d'interventions du public ont refusé tout projet industriel, en revanche, de nombreuses personnes ont exprimé des attentes de sélection et de priorisation des projets selon les produits qu'ils contribuent à fabriquer, leur participation à la décarbonation et à la transition écologique globale, leur maturité technique, leur viabilité économique, leur contribution à l'emploi, leur cohérence ou leur interdépendance aux autres projets, la pertinence de leur localisation et leur contribution à la sobriété. Enfin, des doutes ont été exprimés sur les calendriers annoncés.



Débat mobile à Manosque, le 26/04/25

Quels besoins en électricité et quelles solutions ?

Un projet de ligne THT aérienne entre Jonquières-Saint-Vincent (30) et Fos-sur-Mer (13) a fait l'objet en 2023-2024 d'une première phase de concertation, pendant laquelle une partie du public a exprimé une contestation très forte du projet présenté par RTE. Le débat public a intégré cette question en resituant ce projet dans une perspective plus large de questionnement des besoins, de la production et des solutions de raccordement électrique de la région.

Il a permis :

- Un **examen des nouveaux besoins en électricité**, leur nature, leur volume et surtout leur apparition dans le temps, non seulement pour les projets industriels, mais également pour les autres activités, telles que les data centers, et l'évolution des consommations domestiques ;
- Une discussion sur **la faisabilité et les performances techniques des différentes solutions de raccordement proposées**, sur la base des résultats d'une étude complémentaire commandée par l'État à un expert indépendant.

À l'issue du débat, un grand nombre d'acteurs considèrent qu'un **nouveau raccordement est effectivement nécessaire**, en complément d'initiatives volontaristes pour maintenir et développer la production électrique dans la région, et pour travailler sur les besoins. Les industriels ont insisté sur l'importance de garantir des délais de raccordement rapides, une qualité de service et un coût compétitif. Des participant-e-s ont mis en question l'évaluation globale des besoins et le calendrier présenté au débat.

En jugeant probable un décalage des raccordements dans le temps, l'expert indépendant a proposé **une solution plus progressive**, combinant diverses solutions d'amélioration

du réseau, qui a fait l'objet de discussions. De nombreux acteurs ont confirmé leur souhait que la modernisation du réseau soit abordée **de façon globale, pour corriger une fragilité connue depuis longtemps**.

Pour aller plus loin, **des études complémentaires sont demandées** pour objectiver les impacts environnementaux et socio-économiques des différentes solutions, comparer leur contribution potentielle à la robustesse du réseau et pour évaluer de façon plus complète et détaillée les coûts de ces différentes solutions. Une grande partie des acteurs a affirmé son attente de voir se mettre en place **un processus de co-construction d'une solution**, avec toutes les parties prenantes, y compris les représentant-e-s des territoires traversés.



Les besoins électriques annoncés sont-ils réellement justifiés, ou ne sont-ils pas surévalués ? ▮ ▮

Réunion publique à Fos-sur-Mer, le 02/04/25



Comment l'État va garantir une énergie qui soit compétitive à nos industriels ? ▮ ▮

Réunion publique à Fos-sur-Mer, le 02/04/25



J'aimerais qu'on évite la catastrophe annoncée de la révolte. ▮ ▮

Questionnaire n°97



Visite du poste de Jonquières, le 25/06/25

Vers un nouvel âge de l'industrie dans les territoires ?



Plage du Cavaou à Fos-sur-Mer.

Une **vocation industrielle du territoire** de Fos-Étang de Berre a été largement reconnue. L'industrie est présentée par une partie du public comme vitale pour les territoires ou comme un héritage à transmettre. Une fierté et un attachement sont donc exprimés par certaines personnes vis-à-vis de l'industrie, tout en constatant que celle-ci n'entretient pas de « lien charnel » avec l'ensemble de la population aujourd'hui. D'autres enfin rappellent les **sacrifices** des populations en faveur de l'industrie et demandent des conditions pour que ce ne soit plus le cas à l'avenir.

De nombreuses contributions demandent une **reconnaissance et une prise en compte des autres vocations des territoires**, qu'elles soient agricoles, touristiques ou de protection de la biodiversité. Des acteurs ont également demandé plus de considération pour les modèles économiques qu'ils développent, centrés sur l'agriculture, la nature, le patrimoine, etc., notamment sur les territoires liés. Ils souhaitent qu'aucun territoire ne soit sacrifié au profit d'autres.

L'avenir de l'industrie sur les territoires a été présenté comme un « **4^e âge** » à **construire**. Des appels sont lancés en faveur d'une « *Responsabilité Territoriale des Entreprises* », qui dépasserait la seule logique économique pour intégrer pleinement les enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques. Des attentes d'implication plus grande de la part des industriels sur les territoires sont exprimées en termes de financement, des infrastructures, de mécénat et d'autres formes.

Pour le public, vivre avec l'industrie c'est aussi vivre avec les risques technologiques. **L'évolution de l'exposition des populations aux risques** a été discutée, en interrogeant les nouveaux risques induits par les projets industriels mais surtout

le cumul des risques industriels et naturels. Des demandes de clarification ont été faites sur le sujet, et associées à une attente de meilleure information et implication des personnes concernées. Plus généralement, **une poursuite de l'analyse des effets cumulés** sur les territoires est attendue.



La vocation industrielle du territoire est déjà actée depuis longtemps.

Questionnaire n°68



Le territoire a toujours servi à l'industrie donc l'industrie se sert du territoire, ça ne va jamais changer.

Atelier au Lycée Lurçat, Martigues, le 12/05/25



Il y a un sentiment de saturation : pourquoi concentrer toujours les industries au même endroit ? Sacrifier les mêmes populations ?

Ateliers à Fos-sur-Mer, le 18/06/25



Il ne peut y avoir de développement industriel réussi sans amélioration concrète des conditions de vie des citoyens.

Cahier d'acteur n°59, ONET

Quels impacts cumulés sur les ressources et sur les milieux ?

L'enjeu de préservation de la biodiversité a été particulièrement débattu, compte tenu des atteintes potentielles pour de nombreuses espèces et milieux. Des contributions ont pointé des contradictions des projets avec les chartes et règles des périmètres de protection et questionné la **cohérence avec les politiques de préservation de l'environnement**. La consolidation des protections existantes et la création d'un nouvel espace naturel protégé, le parc des Étangs, qui bénéficierait aux écosystèmes autant qu'aux habitant-e-s, ont été portées au débat.



Les cumuls pressentis de surfaces détruites sont vertigineux, au point que les estimations peinent à converger.

Cahier d'acteur n°122, Collectif des réserves naturelles de Crau-Camargue-Alpilles

L'emprise foncière des projets industriels et d'infrastructures a également été questionnée, avec leurs impacts sur les espaces naturels et agricoles ainsi que sur les continuités écologiques. Il a été demandé de mesurer ces impacts et de privilégier l'implantation sur des sols déjà artificialisés.

Des défis ont été identifiés pour l'eau, en quantité et en qualité. Les prélèvements en eau seraient en effet appelés à augmenter avec les nouveaux projets, dans un contexte de pression croissante sur les ressources liée au changement climatique. Des précisions sont attendues sur les besoins des projets, l'évaluation des effets cumulés et sur les ressources qui seraient disponibles. Des demandes ont été exprimées pour une réutilisation accrue de l'eau,

une sobriété hydrique et pour une planification concertée de l'affectation aux usages.



C'est une question sur ce que cela coûte en eau et comment on arbitrera dans l'avenir les différents usages de l'eau.

Réunion publique à Manosque, le 29/04/25

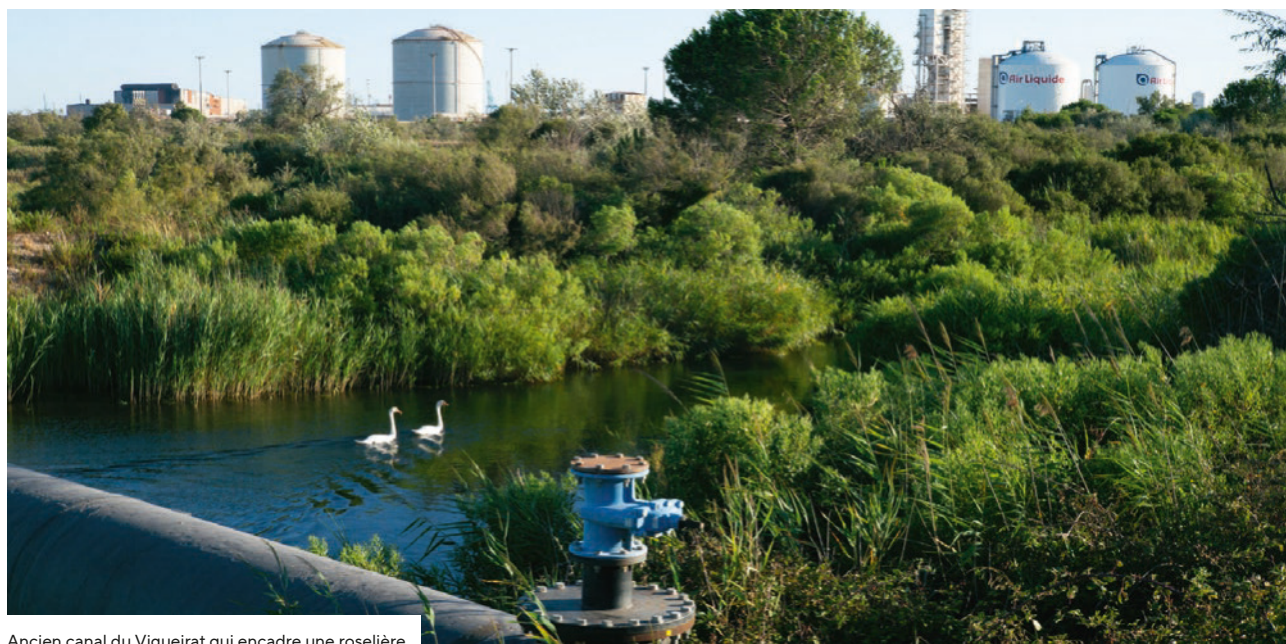
Des attentes fortes ont été exprimées pour que **les projets évitent et réduisent les atteintes à l'environnement**, avant d'envisager une compensation. À ce sujet, la **possibilité de compensation écologique** de l'ensemble des projets a été mise en question, avec des craintes d'une compensation « au rabais » et en considérant l'impossibilité de compenser l'atteinte à certains écosystèmes, tels que les Coussouls de Crau. Des demandes de compensation locales ont été exprimées, avec des propositions de sites de compensation et une attente de gestion collégiale de ces sites.



Une multitude de projets nous sont annoncés, tous ne seront pas compensables. Il serait souhaitable de définir un rang de priorités pour l'ensemble de ces projets.

Webinaire ERC, le 02/07/25

In fine, des demandes ont été faites de **définir des limites maximums des impacts cumulés sur l'environnement**, qui obligeraient à limiter et prioriser les projets.



Ancien canal du Vigueirat qui encadre une roselière

Quels effets cumulés sur la santé ?



Débat autoporté du collège citoyen du dispositif REPONSES. Zoom sur : résultat d'un atelier de photolangage où la prévention, les soins et la santé sont au centre de la vision de l'avenir du territoire.



À Fos, les gens ont beaucoup de cœur, mais ils ont aussi beaucoup de cancers. La santé, c'est vraiment un sujet primordial à traiter. »

Débat mobile à Fos-sur-Mer, le 26/04/25

Le constat d'un **état dégradé de la santé de la population, en lien avec l'industrie**, a été porté par une large partie du public et objectivé par différentes études, citées dans les contributions du public. Il est également fait état d'un manque de partage de l'ensemble des données disponibles et d'une vision globale encore partielle de l'état de santé de la population. Dans ce contexte, un suivi sanitaire plus poussé a été demandé.

Sur le sujet de la pollution de l'air, thème de préoccupation majeur pour une partie du public, la différence entre décarbonation et dépollution a été clarifiée. Des demandes de **renforcement et de révision du réseau de surveillance et de contrôle de la qualité de l'air** ont été portées, en interrogeant les modalités de son financement, les conditions de sa transparence et en appelant à une gouvernance collégiale.



Il y a une seule case, un seul indicateur agrégé pour tous les polluants. C'est insuffisant. [...] Cela ne dit rien de l'exposition des populations. »

Ateliers à Fos-sur-Mer, le 18/06/25

L'absence d'évaluation globale des effets sur la santé

a conduit des personnes à demander un moratoire sur l'autorisation future de tous les projets soumis au débat, et a renforcé les attentes pour que les indicateurs utilisés dans l'**Analyse des Effets Cumulés (AEC)** distinguent différents types d'émissions atmosphériques et incluent l'exposition de la population pour préciser les impacts sur la santé.

Une attention a également été portée à la **santé des travailleur-se-s** et à leur exposition à la pollution et aux nuisances produites par les activités industrielles sur les lieux de travail. La protection de la santé et de la sécurité au travail a fait l'objet de questionnements et de demandes de renforcement.

Les besoins du **système de soins**, dont ses difficultés actuelles, ont été mis en avant durant le débat, en particulier concernant l'hôpital de Martigues.



Si on continue comme ça, il faut plus de moyens pour se soigner et faire face aux maladies. »

Atelier, Lycée Latécoère, le 05/06/25



Logements à proximité des usines.

Quels enjeux de mobilité, logement, infrastructures et services ?



Il est essentiel de rappeler que nos infrastructures – routes, hôpitaux, écoles, logements... – sont déjà saturées depuis de nombreuses années. ▮ ▮

Avis n°06



Rapprocher les salariés de leur lieu de travail par le logement et la mobilité n'est pas un simple aménagement: c'est une condition stratégique du succès du projet. ▮ ▮

Cahier d'acteur n°120, UPE 13

L'urgence des enjeux de mobilité a été réaffirmée, dans la suite des expressions dans les débats et concertations précédentes. Les autorités publiques ont partagé des informations actualisées sur l'état des lieux et le diagnostic des mobilités, et sur les actions prévues. Le public a renouvelé une frustration vis-à-vis d'un manque d'actions effectives à la hauteur des enjeux.

Les actions proposées ont été débattues, notamment en termes de décarbonation des mobilités. Une partie du public a réitéré l'urgence sur les projets routiers. Des oppositions ont été renouvelées à la priorité donnée à la route et à certains projets routiers. Une demande partagée a été exprimée pour développer les autres modes de transport et l'intermodalité.



Inquiétant de voir que l'urbanisme et les infrastructures sont la dernière roue du carrosse... c'est tout aussi important! ▮ ▮

Questionnaire n°50

Les enjeux de **financements des projets et de coordination des acteurs des mobilités** ont été au cœur des échanges avec des craintes exprimées d'une charge croissante pour les usagers et des demandes de clarification des financements publics. Ces demandes ont reçu une première réponse, par la signature d'un protocole de financement du contournement de Martigues-Port-de-Bouc et d'aménagements connexes, le 30 juin 2025 par l'État, la Région Sud PACA, le Département 13, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GPMM. La question de la participation des industriels aux actions et aux financements des projets a été soulevée.

Concernant les **logements**, des premières estimations ont été partagées, et leur localisation a été évoquée, en lien avec la planification urbaine en cours, menée par la Métropole. La qualité de vie et le besoin d'espaces de nature dans des villes plus denses ont été au centre des discussions ainsi que la distance aux industries. Enfin des demandes ont été faites afin de **mieux anticiper et planifier l'ensemble des besoins** et de réviser des documents de planification pour les intégrer.

Quelle coordination globale des projets ?



Le problème c'est le financement, quelles que soient les actions. ▮ ▮

Débat mobile à Port-de-Bouc, le 16/04/25

Des attentes de soutiens financiers publics aux projets industriels, pour assurer leur viabilité, ont été exprimées par différents acteurs. Une partie du public demande cependant de conditionner plus fortement les aides publiques aux entreprises, notamment à la création d'emploi, mais aussi à leur contribution à la décarbonation. Un effort a également été appelé pour financer des solutions alternatives potentiellement plus coûteuses mais avec moins d'impacts sur les territoires et sur l'environnement, en particulier pour le projet de raccordement électrique. Une **transparence sur l'utilisation des fonds publics** est attendue dans tous les cas. Enfin, l'équilibre entre le soutien aux entreprises et le soutien aux territoires qui accueillent les projets a été questionné, ainsi que la contribution des acteurs privés au financement des infrastructures collectives.



Je pense qu'il faudrait un partenariat public-privé plus fort pour bien sécuriser la réalisation des projets de transformation présentés. ▮ ▮

Questionnaire n°9

Une clarification de la gouvernance est attendue. Le débat a porté sur la **création d'une structure pour coordonner l'ensemble du programme**, sur sa composition et sur ses compétences : depuis celle d'animation à celle de piloter les

financements selon des critères de sélection des projets. Au-delà de l'État et des collectivités, des contributions plaident pour impliquer dans le comité de pilotage de cette structure des représentant-e-s de l'industrie et d'autres pour impliquer des représentant-e-s de la société civile. Le débat a porté sur l'opportunité et les modalités possibles d'une co-construction effective des décisions avec les parties prenantes et le public, appelant des clarifications sur la forme qu'elle pourrait prendre en respectant les responsabilités de chacun.



L'absence de gouvernance claire et de synergie territoriale ralentit la prise de décision et la mise en œuvre concrète. ▮ ▮

Cahier d'acteur n°108, Agir pour la Crau

Les discussions ont porté sur ce que devrait être **le rôle de chacun dans un nouvel âge de l'industrie**. L'État est attendu par une partie du public, en chef de file pour l'avenir des territoires, dans la continuité de son rôle passé de planificateur. Les attentes de planification se sont également accompagnées d'un appel aux collectivités territoriales à s'impliquer.



Je rêve d'une concertation totale, horizontale, où les citoyens sont pleinement acteurs de ce qui se passe sur leur territoire. Où les projets sont co-construits de A à Z, dans un esprit de discussion, de négociation et de compromis. ▮ ▮

Questionnaire n°81



Réunion publique gouvernance à Vitrolles, le 24/06/25

Quelles orientations pour l'avenir industriel des territoires ?



L'intérêt général de la relance de l'industrie est important, il est central, mais il y a d'autres intérêts (généraux). ▮ ▮

Réunion publique à Port-Saint-Louis-du-Rhône, le 06/05/25

Globalement, un accord s'est exprimé dans le débat sur la proposition de poursuivre une activité industrielle à Fos et autour de l'étang de Berre et sur celle de décarboner l'industrie. Cependant, différentes orientations sont possibles pour cet avenir industriel. Le public a questionné la vision de l'avenir portée par l'État, en termes d'intérêt général ou de « projet de société ». **Six logiques peuvent être identifiées dans les arguments portés :**

- Développer l'emploi et l'économie des territoires ;
- Faire de Fos-Berre un exemple national et international de réindustrialisation et de décarbonation ;
- Améliorer la qualité de vie sur les territoires ;
- Protéger avant tout la santé et la sécurité des personnes ;
- Renforcer la protection de l'environnement ;
- Aller vers la sobriété.

Si ces logiques se différencient dans leurs hypothèses et s'opposent souvent dans leurs conclusions, des articulations ou des compositions sont possibles. **L'État**



Atelier avec le Conseil municipal des jeunes à Châteauneuf-les-Martigues, le 11/06/25

et les porteurs de projet sont attendus pour préciser leur prise en compte de ces différentes logiques dans leurs décisions pour la suite.



Le débat public est une occasion unique de forger une vision partagée, où le développement économique s'harmonise avec la préservation de l'environnement et l'amélioration tangible de la qualité de vie des habitants. ▮ ▮

Cahier d'acteur n°74, SARP Industrie

Quelles suites au débat public ?

L'intérêt d'une approche mutualisée, qui dépasse les projets pris isolément, a été réaffirmé tout au long du débat. Il s'est également traduit dans des demandes de ne plus seulement instruire les projets un par un, mais d'établir **un programme d'ensemble pour la décarbonation et la réindustrialisation** et de poursuivre le débat global.

La question de la temporalité des projets et des décisions a été l'objet de débats nourris et de **demandes différentes : d'une part, celle d'une accélération des décisions pour répondre aux urgences et, d'autre part, celle de prendre le temps de préciser les informations et de co-construire les décisions.** Un enjeu dans la suite est celui du phasage entre poursuite des études, poursuite de la concertation et décisions.



Il sera toutefois nécessaire de rendre compte de l'évolution des projets et de poursuivre cette construction de l'avenir du territoire, en faisant des points réguliers que ce soit pour informer ou pour débattre de sujets émergents. ▮ ▮

Cahier d'acteur n°47, SPPPI



Enfin, que les formes de participation soient diversifiées. Réunions publiques, plateformes numériques, micro-délibérations locales, implication des jeunes, des personnes éloignées des processus décisionnels habituels. ▮ ▮

Questionnaire n°38

Un scepticisme sur la prise en compte de l'avis du public a été réitéré tout au long du débat avec **l'attente de retours sur les suites données.** Des précisions sont également attendues sur l'évolution de chaque projet et sur leurs effets cumulés, avec des **outils d'information continue mutualisés**, telle que la carte interactive du débat.

Des contributions réaffirment l'importance d'impliquer les jeunes, mais également les riverain·e·s des projets ou encore les travailleur·se·s via **des modalités d'information et de concertation variées.** Enfin, des attentes ont été exprimées pour **renforcer la place des citoyen·ne·s** dans l'élaboration et la prise des décisions.



Plongeon dans le canal à Fos-sur-Mer, au Cavaou

Les demandes de précision et les recommandations

L'équipe du débat a formulé à **partir des questions, avis et propositions du public** des demandes de précisions et des recommandations sur les modalités d'information et d'association du public pour la suite du débat. Cette

synthèse reprend, ci-dessous, les demandes de précisions et recommandations générales. La liste complète, qui compte 70 demandes de précisions et 65 recommandations, est présentée [dans le compte rendu du débat, en partie 12.](#)

	DEMANDES DE PRÉCISIONS GÉNÉRALES	ADRESSÉES À
1	Préciser la suite donnée à la vocation proposée et les enseignements pour un programme d'ensemble de réindustrialisation et décarbonation.	État
2	Compléter et actualiser la cartographie des projets qui participeraient au programme de réindustrialisation et décarbonation, avec leurs principales caractéristiques.	État
3	Poursuivre et approfondir l'analyse des effets cumulés (AEC) en répondant aux demandes du public : • Compléter les indicateurs ; • Préciser et compléter les données des projets ; • Mettre à jour et alimenter en continu l'analyse ; • Développer un outil de simulation pour explorer des scénarios.	État
4	Tenir une comptabilité carbone à partir d'un état des lieux des émissions des activités existantes dans la zone Fos-Berre et préciser les scénarios d'évolution des émissions selon l'évolution des projets.	État
5	Actualiser la liste des critères de la feuille de route pour sélectionner ou prioriser les projets et clarifier leur application, en tenant compte des attentes exprimées dans le débat.	État et partenaires de la feuille de route
6	Préciser les suites données à leur projet en réponse aux questions et demandes du public.	Porteurs de projet
7	Produire et partager les données attendues pour l'AEC.	Porteurs de projet
8	Répondre aux demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires.	Porteurs de projet

	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SUR LA POURSUITE DE L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC	ADRESSÉES À
1	Porter la constitution d'un programme d'ensemble de décarbonation et de réindustrialisation, doté d'une vision stratégique unifiée, d'un schéma directeur, et qui serait soumis à une évaluation environnementale d'ensemble.	État et partenaires
2	Engager une concertation continue à l'échelle globale du programme de décarbonation et de réindustrialisation.	État
3	Créer une structure de gouvernance ouverte à un large public pour porter le programme.	État et partenaires
4	Poursuivre l'information et le débat sur l'ensemble des projets et leurs évolutions avec des outils en ligne d'information continue, dont reconduire la carte interactive du débat et des rencontres régulières de type forum des projets.	État et partenaires
5	Poursuivre l'information et le débat sur les effets cumulés avec un outil d'information continue et de mutualisation et des rencontres thématiques dédiées.	État et partenaires
6	Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques.	Porteurs de projet
7	Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.	Porteurs de projet
8	Développer des espaces de co-construction des décisions sur les projets et sur les enjeux.	Tous les acteurs
9	Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre une variété de modalités pour l'impliquer dans l'élaboration des décisions.	Tous les acteurs
10	Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes.	État et porteurs de concertation

Les prochaines étapes



**CLÔTURE
DU DÉBAT**
13 JUILLET
2025

13 septembre 2025

**Publication
du compte-rendu
du débat et du bilan
du président
de la CNDP**

13 décembre 2025

**Date limite
de publication
de la réponse
des porteurs
de projet**

13 janvier 2026

**Avis de la CNDP sur
la prise en compte
des enseignements
du débat dans les réponses
de l'État et des porteurs
de projet**

**CONCERTATIONS
CONTINUES
AVEC LE PUBLIC
SELON ES SUITES
DONNÉES**

Pour nous suivre :



244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr
debatpublic.fr



MARCEGAGLIA

PROJET MISTRAL

Réponse et enseignements de la
Maîtrise d'ouvrage
13 décembre 2025

MARCEGAGLIA

TABLE DES MATIÈRES

1. LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE	3
2. LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC ET LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE	5
3. LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE PRÉCISIONS	6
4. LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS	18

LE CONTEXTE DE LA RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le projet Mistral, porté par le Groupe Marcegaglia, a été soumis au débat public global « Fos-Berre Provence – Un avenir industriel en débat », organisé par Commission particulière du débat public du 2 avril au 13 juillet 2025. Cette démarche s'inscrit dans les dispositions prévues par l'article L.121-8-2 du Code de l'environnement.

Le projet Mistral consiste en la modernisation du site de production d'aciers spéciaux existant et la construction d'une nouvelle unité de production dédiée aux aciers standards.

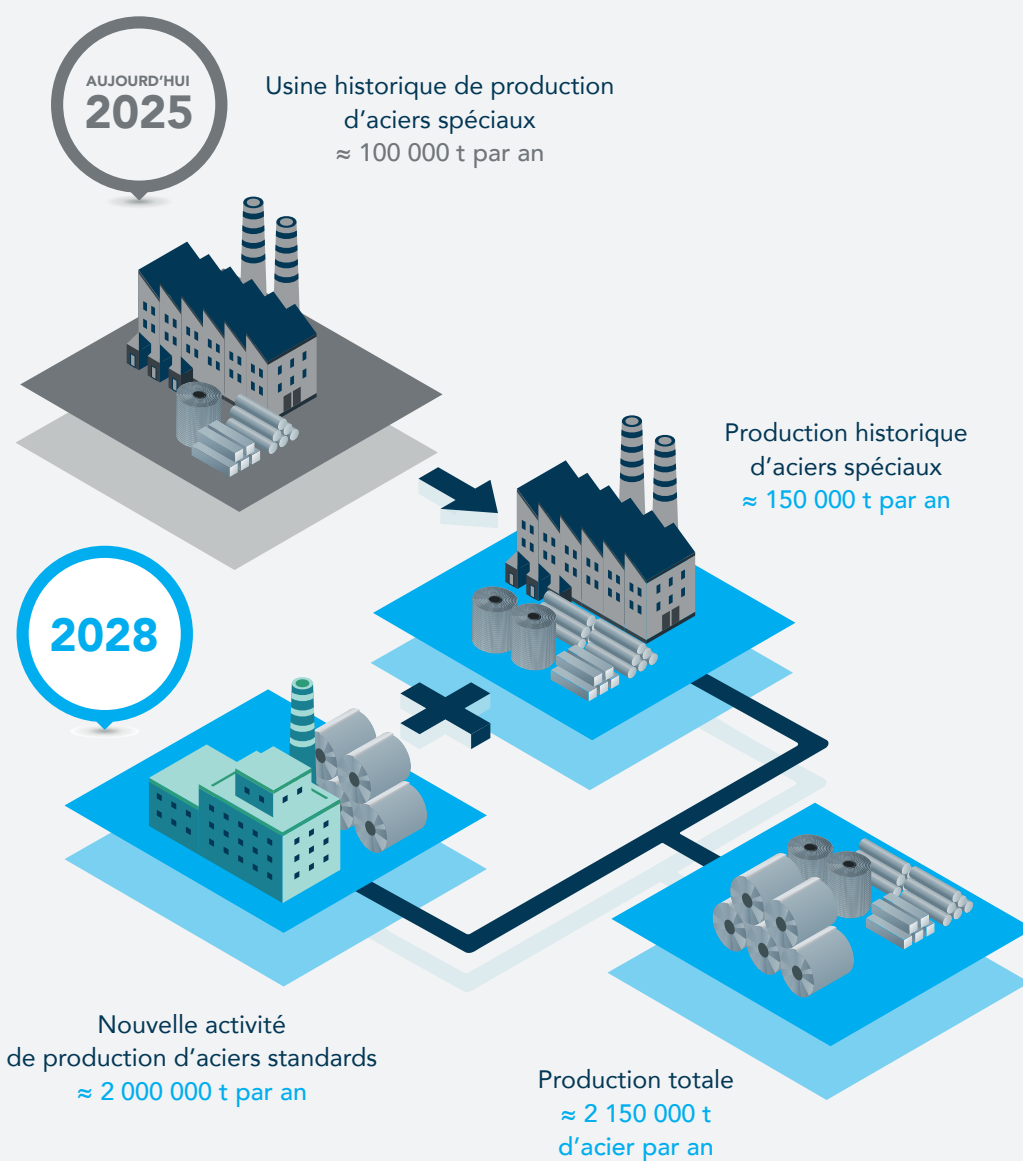
L'ensemble de la production permettra de produire des aciers bas-carbone, basée sur la fusion en majorité de ferailles recyclées et de HBI (Hot bricket Iron) dans un four électrique.

Cette alternative à l'extraction et à l'utilisation de minerai associée à la combustion de charbon dans des hauts fourneaux permet de réduire de plus de 80% les émissions de CO² par rapport à la filière conventionnelle de production d'acier. L'objectif est d'atteindre une capacité totale de 2,15 millions de tonnes d'acier par an à l'horizon 2028.

Marcegaglia prévoit donc de faire du site sidérurgique de Fos-sur-Mer l'une des premières unités de production d'acier standard bas-carbone d'une telle capacité. Le projet permet également de renforcer la souveraineté industrielle française en pérennisant la production d'aciers spéciaux et standards sur le sol national, à destination notamment des secteurs de l'automobile, de la défense, de l'énergie ou encore de l'électro-ménager.

Le projet s'insère également dans la dynamique de transition industrielle du territoire Fos-Berre, notamment grâce à d'importantes synergies logistiques et énergétiques, avec d'autres projets du territoire tels que Neocarb et GravitHy.

LA PRODUCTION DU SITE AVANT ET APRÈS LE PROJET MISTRAL



Le présent document constitue la réponse du maître d'ouvrage au compte-rendu de la Commission particulière du débat public et au bilan de la Commission nationale du débat public (CNDP) publié le 13 septembre 2025.

Cette réponse présente les enseignements du débat public, tirés par le maître d'ouvrage et la décision relative aux suites données au projet. Elle apporte également les réponses aux questions posées et présente les mesures à mettre en place notamment à l'aune des demandes de précisions et/ou recommandations formulées par l'équipe du débat.

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC ET LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Dans le cadre du Débat public “Fos-Berre Provence : un avenir industriel en débat”, Marcegaglia s’est engagée de manière très active afin de garantir une information complète et transparente sur le projet Mistral. Les équipes et la direction de Marcegaglia ont participé à l’ensemble des réunions organisées par la Commission Particulière du Débat Public, qu’il s’agisse des réunions publiques, des ateliers thématiques ou des webinaires thématiques. Dans le cadre du Débat Public, Marcegaglia a également proposé deux visites de son site de Fos-sur-Mer, permettant au grand public et aux acteurs locaux de découvrir les installations existantes et les caractéristiques du projet. Par ailleurs, Marcegaglia a eu l’opportunité de présenter en détail le projet lors de la journée thématique consacrée à la sidérurgie, d’abord dans un format forum puis en réunion publique, afin d’exposer les enjeux industriels, environnementaux et territoriaux du projet.

Les échanges menés ont confirmé les fortes attentes du public sur le fait notamment de disposer d’informations fiables, comprendre les effets cumulés des projets, appréhender les impacts sur l’environnement, les mobilités et les ressources, mais aussi en matière de retombées économiques locales et les conditions pour leur mise en œuvre.

Tout au long du processus, le public a exprimé un intérêt marqué pour la démarche environnementale du projet et pour sa contribution à la réduction des émissions de la filière sidérurgique. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et constructif, sans objection directe à la réalisation du projet Mistral.

Marcegaglia souhaite inscrire la conduite du projet Mistral dans une démarche durable, transparente et participative. La clôture du débat public ne marque pas une fin mais ouvre une nouvelle phase de travail partagé : celle de la décision, de la réalisation des études environnementales et techniques, puis du suivi en continu du projet, aux côtés des services de l’Etat, des collectivités, des acteurs associatifs, industriels et des citoyennes et des citoyens.

C’est dans ce contexte que Marcegaglia confirme aujourd’hui sa décision de poursuivre le développement du projet Mistral.

LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE PRÉCISIONS

Cette partie reprend l'ensemble des demandes de précisions et recommandations émises par la Commission particulière du débat public dans son compte-rendu pour les porteurs de projets. Les réponses apportées par Marcegaglia reflètent le niveau d'avancement actuel du projet. Des précisions complémentaires seront apportées au public au fur et à mesure de l'avancement des études.

VOCATION ET LIEN AVEC LE TERRITOIRE

DEMANDES DE PRÉCISIONS	
TYPE DE DEMANDE	RÉPONSE DE MARCEGAGLIA
DEMANDES DE PRÉCISIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJET	
Préciser les suites données à leur projet en réponse aux questions et demandes du public	Dans le cadre du débat public, il est apparu que les objectifs et caractéristiques du projet Mistral étaient cohérentes avec la vocation industrielle du territoire. Le projet Mistral vise le développement d'une activité industrielle bas-carbone, porteuse d'emplois durables et de synergies avec d'autres activités du territoire. Cela, dans le souci de limiter l'augmentation du trafic routier et les impacts environnementaux dans la mesure du possible. Marcegaglia décide donc de poursuivre le projet et de tout mettre en œuvre pour garantir l'inscription du projet dans le territoire sur le long terme. La clôture du débat public ne marque en aucun cas la fin du dialogue, qui se poursuivra tout au long de la concertation continue, et durant la consultation parallélisée. Dans ce cadre, Marcegaglia communiquera au public les informations concernant l'avancement du projet et répondra aux questions posées. Nous nous appuierons par ailleurs sur les structures avec lesquelles nous échangeons déjà : les maires, les services de l'État, ainsi que nos salariés et leurs représentants, pleinement ancrés dans le tissu local. Enfin, nous restons ouverts à l'examen de modalités complémentaires de participation permettant d'associer plus directement les citoyens. Ces modalités seront notamment définies en concertation avec l'Etat, les autres porteurs de projet et le ou les garant(s) nommés pour la concertation continue. Cela, dans l'objectif de continuer à proposer aux parties prenantes une vision globale de la dynamique industrielle du territoire.

Produire et partager les données attendues pour l'Analyse des Effets Cumulés.	Marcegaglia travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat, le Grand Port Maritime de Marseille afin de produire les éléments nécessaires à l'Analyse des effets cumulés, afin de les partager avec le public. Ces études sont en cours de réalisation, et devraient être déposées auprès des services instructeurs au cours du premier trimestre 2026. Conformément aux dispositions, ces données seront mises à la disposition du public, au plus tard parallèlement à la phase d'instruction. Les études nécessaires seront finalisées au premier trimestre 2026, Elles comprendront notamment : – Des données consolidées sur les émissions atmosphériques ; – L'évaluation des flux eau/air/sol/matières.
Répondre aux demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires	Jusqu'ici, nous n'avons pas recensé de demandes de précisions sur la base d'études complémentaires, au-delà des études obligatoires pour les autorisations réglementaires.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLES INDUSTRIES POUR L'AVENIR ?	
Préciser le bilan carbone des activités existantes et des projets.	Le bilan carbone des activités existantes a été présenté pour l'aciérie historique et future durant le débat public, notamment dans la fiche complémentaire n°1 consacrée au bilan carbone du projet Mistral. Cette fiche rappelle que le bilan carbone est une méthode développée par l'ADEME pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, d'un produit ou d'un individu. Il repose sur trois périmètres d'émissions : – Scope 1 : émissions directes issues de sources détenues ou contrôlées par l'organisation. – Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie. – Scope 3 : autres émissions indirectes en amont et en aval des activités, non directement contrôlées par l'organisation (logistique, transports, matières premières, etc.). À ce stade du projet, Marcegaglia est en mesure d'établir le bilan de ses émissions actuelles, ainsi qu'une projection de ses émissions directes (scope 1) et de ses émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2) pour la future production d'acier liquide si le projet Mistral est mis en œuvre. Pour ce qui concerne les émissions indirectes relevant du scope 3, matières premières, expéditions, logistique amont et aval et qui ne sont pas sous contrôle direct, des précisions seront apportées à partir du premier semestre 2026 dans le cadre des pièces réglementaires attendues au titre de la DDAE. Les estimations du scope 3 en cours induisent des économies qui dépassent largement la somme des

	économies de CO² des scopes 1 et 2. Le gain logistique, évitant de faire voyager matières premières, produits intermédiaires et produits finis entre continents mais essentiellement entre France et Italie, entraîne un gain de CO² qui dépasse les 10 Mt de CO² annuels. Plusieurs facteurs doivent contribuer à la réduction du bilan carbone du projet Mistral par rapport aux aciéries conventionnelles: – l’utilisation de ferraille recyclée en remplacement de l’extraction de minerai, afin de s’inscrire dans une logique d’économie circulaire – l’électrification du procédé de fusion de la ferraille en remplacement de la combustion de charbon dans des hauts fourneaux – l’utilisation de pré-réduits “Green DRI” produits à partir d’hydrogène vert plutôt que d’énergies fossiles – l’acheminement des matières premières (ferrailles) et des produits finis (bobines d’aciers plats standards) par voie maritime et ferroviaire. – l’installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la nouvelle unité de production. Le facteur d’émissions de l’usine actuelle, calculé à partir de la production et de la consommation réelles, est nettement inférieur à la moyenne européenne pour la filière conventionnelle, mais aussi pour la filière électrique : La comparaison du bilan des émissions selon la filière et le mix électrique de référence : <table><tr><th></th><th>Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen</th><th>Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen</th><th>Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français</th></tr><tr><td></td><td>1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO₂</td><td>1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO₂</td><td>1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO₂</td></tr><tr><td>Émissions estimées (tonne CO₂)</td><td>4 200 000</td><td>800 000</td><td>300 000</td></tr></table> La production d’aciers standards à Marcegaglia Fos-sur-Mer, selon la filière électrique, permettrait ainsi d’éviter environ 3,9 millions de tonnes de CO² par an. À noter que cette estimation est basée uniquement sur la prise en compte des scopes 1 et 2 du bilan carbone et s’appuie sur l’intensité carbone du mix électrique français.		Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français		1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO ₂	Émissions estimées (tonne CO ₂)	4 200 000	800 000	300 000
	Filière minerai-hauts fourneaux avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission du mix électrique européen	Filière ferraille-électricité avec le facteur d’émission de l’usine historique de Fos-sur-Mer avec le mix électrique français										
	1 tonne d’acier = 2,1 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier = 0,4 tonnes de CO ₂	1 tonne d’acier ≈ 0,15 tonnes de CO ₂										
Émissions estimées (tonne CO ₂)	4 200 000	800 000	300 000										
Préciser les mesures de sobriété et d’économie circulaire mises en œuvre ou prévues pour les activités existantes et pour les projets	Le projet Mistral a été conçu selon une logique d’économie circulaire et en intégrant de nombreuses mesures de sobriété par rapport à la filière sidérurgique conventionnelle. 1) Contrairement à la filière des hauts fourneaux, le procédé utilisé par Marcegaglia Fos-sur-Mer (actuel et futur) repose exclusivement sur le recyclage de ferrailles fondues dans un four électrique, sans extraction de minerai. Ce choix permet d’éviter la consommation d’une ressource non renouvelable et de donner une seconde vie aux ferrailles dans une logique d’économie circulaire.												

2) Marcegaglia génère également des déchets issus de son processus industriel, considérés comme des co-produits pouvant être revalorisés comme matières premières secondaires pour d'autres industries. L'objectif est de développer les potentiels de revalorisation de ces ressources dans la mesure du possible.

Les laitiers peuvent être employés comme granulats pour des sous-bassements routiers ou de parkings. Leur valorisation est toutefois limitée à l'échelle régionale en raison de la concurrence des carrières. D'autres débouchés sont en cours d'étude, avec un objectif de mise en œuvre en 2026. Marcegaglia travaille avec plusieurs acteurs du génie civil et des travaux publics pour développer ces usages.

- Les meulures sont produites en quantité trop limitée pour alimenter régulièrement les filières cimentières ou métallurgiques. Des campagnes ponctuelles de valorisation sont réalisées.

Les battitures sont revalorisées auprès de métallurgistes pour la fabrication de ferro-alliages et auprès de cimentiers et bétonniers, notamment pour la production de lestes destinés aux machines agricoles.

- Les réfractaires sont en partie revalorisés dans la filière de production des réfractaires et auprès de cimentiers, du fait de leur teneur en alumine supérieure à 60 pour cent. Les réfractaires non valorisables sont stockés sur site, dans l'attente de nouvelles filières actuellement étudiées.

Le projet prévoit la création d'un casier de stockage de déchets non dangereux pour accueillir temporairement les laitiers et les réfractaires en attente de valorisation. Une étude dédiée permettra d'en dimensionner les capacités. Une partie des réfractaires est déjà valorisée aujourd'hui, et Marcegaglia étudie des débouchés complémentaires pour assurer la valorisation de l'ensemble des réfractaires et des laitiers d'ici 2026.

3) Dans une optique de mutualisation des coûts et de ressources et de recherche de mesure de sobriété à l'échelle des projets industriels du territoire, Marcegaglia étudie diverses synergies avec plusieurs acteurs :

- le Grand Port Maritime de Marseille pour la gestion des flux, l'acheminement ferroviaire et maritime des matières premières et des produits finis
- Gravithy pour l'approvisionnement en pré-réduits bas-carbone
- Neocarb d'Elyse Energy pour la valorisation de la vapeur produite et l'amélioration du dégazage sous vide

4) Concernant la consommation d'eau, le projet Mistral entraînera une hausse des volumes utilisés, mais la majorité des installations seront conçues en circuit fermé, limitant significativement la consommation.

À ce stade :

- eau potable : 100 000 m³/an, correspondant à l'évolution la consommation et de l'usage sanitaire par le personnel salarié qui sera plus nombreux. Le procédé industriel n'utilisera pas d'eau potable, en dehors d'éventuels incidents pouvant nécessiter une utilisation d'eau potable, de façon limitée et dans des conditions restreintes. Ceux-ci seront par ailleurs limités pour une installation neuve qui disposera des meilleures techniques d'exploitation et de maintenance.
- eau de mer : les données seront rendues publiques lorsqu'elles seront disponibles, au premier semestre 2026
- eau brute du réseau industriel : entre 2 et 3,5 millions de m³/an

Une analyse de la consommation d'eau de l'usine actuelle est en cours afin d'identifier toutes les pistes de réduction. Marcegaglia s'engage à retenir les meilleures technologies disponibles favorisant la sobriété hydrique pour sa future unité.

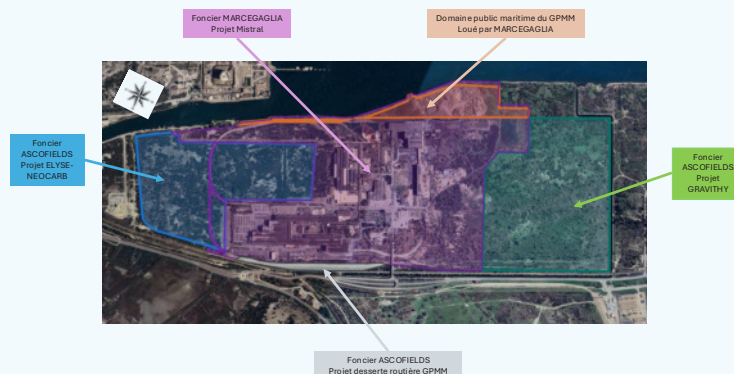
Le projet est conçu pour limiter l'artificialisation des sols, en privilégiant au maximum l'emprise actuelle du site historique.

Les premières constatations du compte-rendu de l'inventaire faune-flore/habitats ont indiqué la présence d'une zone humide à enjeu modéré sur l'emprise du site. Le positionnement des casiers de stockage des déchets non dangereux était initialement projeté sur cet emplacement.

Marcegaglia a donc fait le choix d'étudier une alternative à cet emplacement afin d'éviter les impacts sur cette zone, en cohérence avec la démarche Eviter, Réduire, Compenser. En définitive, l'emplacement de la future ISDND a été validée au sud et afin d'éviter la zone premièrement imaginée au nord-est.

De ce fait le projet permettra de proposer un couloir de biodiversité dans la continuité de celui proposé dans le projet Neocarb

Cette mesure d'évitement permet par ailleurs de maintenir un couloir de biodiversité avec une zone préservée sur le terrain voisin du projet Neocarb porté par Elyse Energy.



Enfin, le remplacement des hauts fourneaux par des fours à arc électriques constitue l'un des leviers majeurs de décarbonation du secteur, identifié par l'ADEME et les spécialistes de la sidérurgie. Leur système de gestion électrique réduit le temps nécessaire à la fusion d'une même quantité de ferraille, limitant ainsi la consommation d'électricité.

Préciser les créations d'emplois directs, par projet et cumulés par filière et pour les activités existantes : les destructions d'emploi et reconversions liées aux changements de process industriel.	Au moment de la proposition de reprise par Marcegaglia (juin 2024), le site employait environ 320 salariés. Le projet industriel conduit par Marcegaglia s'accompagne d'une dynamique de développement de l'emploi particulièrement significative à l'échelle du territoire. Les premières évaluations à date, font état d'environ 500 créations d'emplois directs, susceptible d'évoluer vers un niveau proche de 850 selon les arbitrages qui seront rendus concernant l'organisation industrielle, le périmètre final des ateliers et le degré de sous-traitance ou de réinternalisation retenu. Ces éléments, encore en cours de consolidation, seront affinés au fil de l'ingénierie détaillée.
	Une structuration des besoins par grandes filières professionnelles Les travaux préparatoires permettent d'ores et déjà de distinguer plusieurs champs fonctionnels et industriels appelés à contribuer substantiellement à ces créations d'emplois : – Les ateliers de production du projet MISTRAL (aciérie, laminoir, zones de parcs et de logistique interne), qui concentreront les besoins les plus volumétriques ; – La maintenance industrielle, identifiée comme un secteur particulièrement stratégique et en tension, en particulier pour les profils de techniciens postés, électriciens, mécaniciens, automaticiens... et agents de maintenance d'installations lourdes ; – La logistique interne et la supply chain, en appui aux flux physiques générés par l'accroissement de la capacité industrielle ; – L'ingénierie, le pilotage technique et la conduite de procédés, nécessaires à l'accompagnement de la montée en puissance des nouvelles installations, et le pilotage de la production ; – Les fonctions support renforcées, incluant notamment l'environnement et la sécurité, l'informatique industrielle, les achats, la planification, la qualité, le bureau d'études ainsi que les ressources humaines Cette structuration par filières fera l'objet d'une modélisation plus précise dans le courant de l'année 2026, au moment où seront arrêtées les hypothèses techniques définitives. Comme toute transition technologique d'ampleur, le projet Mistral implique une évolution des compétences et la transformation de certains métiers existants, tout en favorisant également le recours à l'alternance. Marcegaglia s'est engagée dans une démarche proactive visant à : – Identifier les compétences transférables des métiers actuels vers les métiers de demain ; – Définir et déployer une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permettant l'accompagnement individualisé des salariés concernés ;

	– Mettre en place des passerelles professionnelles sécurisées, favorisant la mobilité interne vers les métiers émergents, notamment dans les domaines de la maintenance, de la conduite d'équipements modernisés et de l'ingénierie de procédés ; – Articuler cette démarche interne avec une GEPP territoriale, conduite en lien étroit avec les acteurs institutionnels, éducatifs et économiques du bassin. Ainsi, le projet industriel se traduit par une croissance nette de l'emploi et par un dispositif structuré visant à accompagner les transitions professionnelles et à valoriser les compétences internes.
Préciser les besoins de formation et les mesures d'accompagnement prévues	Marcegaglia lancera à partir du premier trimestre 2026, un programme d'analyse et de planification des compétences, incluant : une cartographie détaillée des profils et des compétences cibles sur le site par atelier et par fonction support, l'identification des besoins et les passerelles internes. En outre un planning triennal sera proposé pour la montée en compétence avec des formations internes et externes. Marcegaglia mettra également en place un plan de recrutement ciblé sur les métiers en tension, en particulier la maintenance industrielle. Marcegaglia s'inscrit dans une coopération étroite avec les acteurs locaux en matière de formation continue et de gestion des compétences. Les équipes travaillent en coordination avec la sous-préfecture afin de structurer un cadre d'intervention partagé incluant les modalités de financement et les outils nécessaires à la transition professionnelle. De plus Marcegaglia participe activement au groupe de travail « collectif industriel » piloté par la préfecture, dont l'objectif est notamment de construire une base de données commune permettant de mutualiser et anticiper les besoins en compétences à l'échelle du bassin et des différents projets industriels.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES - SPÉCIFIQUES À LA SIDÉRURGIE	
Préciser les synergies industrielles entre les projets, au regard de la décarbonation de la filière, des flux et des ressources avec les projets voisins, en particulier sur les ferrailles	La réflexion sur les synergies a pu se poursuivre ces derniers mois durant le débat public avec les différents acteurs du Môle Central : – La réalisation du projet d'usine de production de pré-réduits bas-carbone porté par GraviHy permettra à l'usine de Marcegaglia Fos-sur-Mer de s'approvisionner localement, sans impact carbone et économique lié au transport de cette ressource. Ces produits permettront à Marcegaglia d'améliorer le rendement de ses fours électriques contribuant à la décarbonation de son procédé. – Un échange de vapeur pourrait être réalisé entre GraviHy, Neocarb¹ et l'usine de Marcegaglia. Cette vapeur serait utilisée par Marcegaglia pour opérer un dégazage sous vide. Cette étape permet d'enlever les impuretés

1. Le projet Neocarb porté par Elyse Energy prévoit la production d'e-carburants.

2. PIICTO est l'association regroupant les industriels de la zone industrialo-portuaire de Marseille Fos, notamment pour développer une culture de la prévention du risque commune

	présentes dans l'acier. Cet apport permettrait de limiter la capacité de la future chaudière à vapeur. – Un export du CO₂ produit par l'usine de Marcegaglia pourrait également être mis en place pour être réutilisé par Neocarb. – Plusieurs services du Môle central pourraient être mutualisés : la restauration collective, la surveillance et le gardiennage, les pompiers, la médecine du travail et l'infirmierie... Des discussions en ce sens ont été amorcées avec les acteurs de la zone et l'association PIICTO². – La réalisation des projets GravitHy, Neocarb et Mistral contribuerait au renforcement de l'activité de fret ferroviaire sur la zone. Un GIE pourrait être créé pour la gestion de la desserte ferroviaire. – Actuellement, la filière française de ferraille n'a pas la capacité de répondre à la totalité des besoins de l'usine. En revanche, Marcegaglia étudie la possibilité d'un approvisionnement partiel par voie fluviale auprès de fournisseurs français. Aussi, afin d'acheminer les ferrailles par voies maritime et ferroviaire, Marcegaglia est en discussion avec le Grand Port Maritime de Marseille pour des aménagements permettant d'utiliser les voies ferrées reliant le site du projet au terminal minéralier de la Darse* 1. Enfin, Marcegaglia n'a pas prévu à date de synergies avec ArcelorMittal concernant l'approvisionnement en ferrailles. – Plusieurs industriels, dont le Groupe Marcegaglia, ont annoncé leur intention d'installer des panneaux solaires pour produire une électricité décarbonée localement.
Préciser le plan de financement des projets selon l'évolution des subventions en clarifiant la part et les modalités de subventions publiques attendues pour chacun des projets.	Le projet sera financé directement par le Groupe Marcegaglia (Emma et Antonio Marcegaglia) à hauteur de 1 milliard d'euros €, sans recourir à des investisseurs privés extérieurs. En complément, ce plan de financement de 1 milliard d'euros € pourrait être abondé par un soutien public. Aussi Marcegaglia a entrepris plusieurs rencontres avec des acteurs à l'échelle territoriale et nationale, lesquelles se poursuivent actuellement. Marcegaglia travaille avec les services de la Région Sud désormais sur plusieurs pistes en matière de financement public, notamment un possible recours au Fonds de transition juste ou une participation de la Caisse des Dépôts. Également, Marcegaglia a répondu à un appel à manifestation d'intérêt "Grands projets industriels de décarbonation" porté par l'ADEME, dans le cadre du projet Mistral.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – VERS UN NOUVEL ÂGE DE L'INDUSTRIE DANS LES TERRITOIRES ?	
Préciser leurs engagements dans les territoires en termes de financements de projets, de mécénat ou sponsoring, et plus généralement de	Le groupe Marcegaglia, par l'intermédiaire de la fondation Marcegaglia, soutient plusieurs initiatives sur le territoire de Fos-sur-Mer et sa région. Le groupe Marcegaglia inscrit son action territoriale dans une démarche durable et inclusive, en soutenant activement l'accès à l'éducation et la réussite des jeunes. À Fos-sur-Mer, cet engagement se traduit concrètement par le programme de bourses d'études "Steno et Mira Marcegaglia", porté par la Fondation Marcegaglia Onlus.

contribution à la qualité de vie.	Créé en hommage aux fondateurs du groupe, Steno et Mira Marcegaglia, ce dispositif vise à encourager les parcours scolaires et universitaires des enfants des salariés du site de Fos-sur-Mer. En 2025, la Fondation a lancé un appel à candidatures pour l'attribution de 30 bourses d'études, réparties comme suit : – 20 bourses de 500 € chacune, destinées aux élèves actuellement inscrits ou récemment diplômés d'un lycée général, technologique ou professionnel – 10 bourses de 1 000 € chacune, réservées aux étudiants de l'enseignement supérieur (licence, master ou master spécialisé) ayant validé au moins une année universitaire La Direction des Ressources Humaines de Marcegaglia Fos-sur-Mer relaie chaque année cet appel à candidatures auprès de l'ensemble du personnel, garantissant une diffusion équitable et une accessibilité à tous les foyers salariés. Cette démarche traduit la volonté de l'entreprise de valoriser l'engagement éducatif des familles, de réduire les inégalités sociales et de renforcer le lien entre l'entreprise et son territoire d'implantation. En outre, la Fondation Marcegaglia a financé en 2025 Solidarité Femme 13 dans les Bouches-du-Rhône, tout particulièrement à Fos-sur-Mer à hauteur de 20 000 euros, pour lutter contre les violences faites aux femmes sur le territoire. Ce financement permettra la création d'une maison d'accueil pour les femmes victimes de violences. D'autres actions de sponsoring d'équipes sportives sont menées à destination des jeunes du territoire.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELS IMPACTS CUMULES SUR LES RESSOURCES ET SUR LES MILIEUX ?	
Clarifier les besoins en eau de leur projet (eau brute, eau potable, eau de mer), les mesures d'économie et de réutilisation des eaux envisagées ainsi que les rejets d'eau usées	Le projet Mistral impliquerait une augmentation des volumes d'eau consommée, en l'espèce : – Eau potable : 100 000 m³/an. L'augmentation prévue de l'utilisation d'eau potable est proportionnelle à l'augmentation des effectifs prévue. Le procédé industriel n'utilisera aucune eau potable. – Eau de mer : Les études sont en cours et les éléments seront partagés avec le grand public au premier semestre 2026 – Eau brute issue du réseau industriel : Entre 2 et 3,5 millions de m³/an au lieu de 5 millions de m³/an, comme initialement imaginé au début du projet. Marcegaglia souhaite faire appel à un prestataire technique pour étudier les solutions permettant d'optimiser encore davantage sa consommation d'eau.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELS EFFETS CUMULÉS SUR LA SANTÉ ?

Fournir des estimations des émissions envisagées, en particulier pour nourrir l'Analyse des Effets Cumulés (AEC) et préciser les modalités d'information sur le sujet.

La réalisation du projet Mistral impliquera une augmentation des émissions atmosphériques totales mais pas de façon proportionnelle à l'augmentation de la production. Les améliorations technologiques permettront de limiter en effet la quantité d'émissions par tonne produite.

Les émissions de polluants à l'échelle du site en tonnes (voir fiche 3).

Typologie	Année 2008	Année 2023 pour la production d'environ 134 000 t d'aciers spéciaux (mesures réelles)	Avec la réalisation du projet Mistral pour la production de 2,15 millions de tonnes d'acier standards et spéciaux bas-carbone
Poussières	≈ 160	≈ 22	Entre 150 et 200
dont métaux	≈ 12	≈ 3	Entre 20 et 30
NO ₂ (dioxyde d'azote)	≈ 50	≈ 33	Entre 200 et 250
CO ₂ (émissions directes de tout le site : aciérie, laminiers, parachèvement et chaudière)	≈ 80 000	≈ 34 300	Entre 550 000 et 580 000

Zoom sur les émissions de poussières par l'aciérie (voir fiche 3).

	2008	2023	En 2028 avec le projet Mistral
Tonnage d'acier produit à l'aciérie	293 000	134 000	1 800 000 ¹
Ratio poussière (g) / acier (t)	≈ 500	≈ 150	≈ 100
Quantité de poussières émises à l'aciérie (t)	≈ 160	≈ 22	≈ 180

Dans le cadre du projet, le système de dépoussiérage du four électrique de l'usine historique va faire l'objet d'une maintenance pour améliorer la fiabilité de ses performances. Le nouveau four utilisé par la nouvelle unité aura son propre système de dépoussiérage. Les deux systèmes correspondront aux meilleures technologies disponibles afin de réduire au maximum les émissions de poussière.

Le suivi des émissions fera l'objet d'un soin particulier de Marcegaglia. Les données seront partagées de façon transparente avec les grands publics, l'Etat et les associations du territoire.

Répondre aux demandes de renforcement de la prévention des risques (y compris par rapport aux émissions atmosphériques) et de

Le site de Marcegaglia Fos-sur-Mer n'est pas à ce jour classé SEVESO, et ne le deviendra pas à l'issue de la réalisation du projet Mistral. Le site reste encadré par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et respectera les prescriptions applicables.

En outre, le procédé industriel utilisé est connu et maîtrisé.

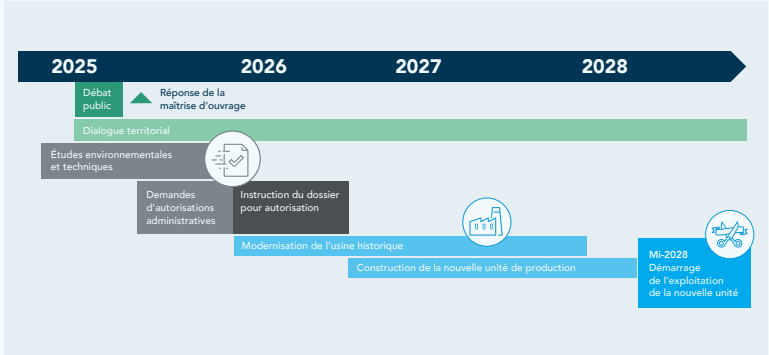
la sécurité du personnel	Forte d'une expérience de plus de 50 ans, permettant une maîtrise mature et éprouvée des technologies utilisées, l'usine sera modernisée, en l'espèce avec le nouveau four et fortement digitalisée pour réduire l'intervention humaine ainsi que les risques associés pour les travailleurs. De cette façon le procédé industriel sera sécurisé au plus haut niveau. La réalisation du projet Mistral impliquera une augmentation des émissions atmosphériques totales mais pas de façon proportionnelle à l'augmentation de la production. En effet, les améliorations techniques permettent de limiter les émissions par tonne produite. Depuis 2008, les émissions de poussière par tonne produite ont été divisées par 3. Les améliorations vont se poursuivre grâce à la modernisation des systèmes d'aspiration des poussières. En 2028, l'aciérie devrait produire 6 fois plus de tonnes d'acier tout en conservant un niveau d'émission similaire à 2008. Marcegaglia s'inscrit dans une démarche de transparence et de dialogue autour de ses choix technologiques et industriels, notamment dans le cadre du SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles). L'entreprise souhaite ainsi favoriser l'échange avec les parties prenantes locales, les institutions, associations et riverains, en partageant des informations sur ses procédés, ses projets d'amélioration et ses engagements environnementaux. Dans cette optique, Marcegaglia prévoit de poursuivre l'organisation de visites de terrain, notamment aux côtés de France Nature Environnement (FNE), ou encore de l'ADEME afin de permettre une meilleure compréhension des activités du site et de renforcer la confiance mutuelle à travers une observation directe des pratiques mises en œuvre. Également, Marcegaglia fait partie de PICTO l'association regroupant les industriels de la zone industrialo-portuaire notamment pour développer une culture de la prévention du risque commune à travers des formations, des exercices et des équipements adaptés.
DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLE COORDINATION GLOBALE DES PROJETS ?	
Explorer des financements complémentaires pour les surcoûts d'alternatives qu'auraient un impact moindre sur les territoires, a minima sur les projets alternatifs de ligne THT Jonquières-Fos	Compte tenu de l'importance du projet Mistral pour la transition écologique et la souveraineté nationale, il est reconnu Projet d'Intérêt National Majeur. Ce statut a pour objectif de faciliter l'implantation des projets industriels les plus stratégiques pour la transition écologique ou la souveraineté nationale, en assurant notamment une priorisation du raccordement du projet au réseau d'électricité. Le projet pourrait en théorie être mis en œuvre sans la ligne aérienne Jonquières-Fos car Marcegaglia dispose d'ores et déjà de la puissance de raccordement nécessaire. Toutefois, cette ligne demeure indispensable pour garantir la sécurisation de l'approvisionnement électrique du territoire, pour les habitants et pour la mise en œuvre des projets voisins, garantissant les synergies envisagées dans le cadre du projet Mistral.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – QUELLES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR INDUSTRIEL DES TERRITOIRES ?	
Préciser la prise en compte dans les décisions des 6 logiques identifiées dans cette partie et des critères associés : – Développer l'emploi et l'économie des territoires – Faire de Fos-Berre un exemple national et international de réindustrialisation et de décarbonation – Améliorer la qualité de vie sur les territoires – Protéger avant tout la santé et la sécurité des personnes	La décision de poursuivre le projet Mistral a l'issue du débat public répond notamment à la logique de faire du territoire de Fos-Berre un exemple national et international de réindustrialisation et de décarbonation. Le projet Mistral vise à transformer et moderniser le site sidérurgique Marcegaglia Fos-sur-Mer de production d'acier bas-carbone, à la fois en développant l'activité existante de production d'aciers spéciaux et en créant une seconde unité de production d'acier standard. Cette unité ferait partie des toutes premières de ce type en Europe, sans extraction de minerai, ni combustion de charbon dans des hauts fourneaux. Cela se traduit par une réduction attendue de plus de 80% des émissions de CO2 par rapport à la filière traditionnelle. Le projet sera réalisé dans l'emprise du site existant, dans l'objectif de limiter au maximum l'artificialisation des sols. Il permet de moderniser l'aciérie historique tout en créant une unité nouvelle, capable de produire deux millions de tonnes d'acier standard par an grâce à un procédé électrique basé sur le recyclage de ferrailles. Le projet est ainsi un vecteur de réindustrialisation par la création d'emplois qualifiés, la consolidation de compétences rares sur le territoire et une montée en gamme technologique.
– Renforcer la protection de l'environnement à l'aune des limites planétaires – Aller vers la sobriété	Le projet Mistral répond aussi à un enjeu plus large de souveraineté industrielle française et européenne. Les différents aciers produits constituent un matériau indispensable à la défense, l'énergie, l'automobile, l'électroménager, la construction et la fabrication de certains emballages. Or l'Europe depuis plus de dix ans a vu décliner sa capacité de production au profit de pays où l'acier est fabriqué avec un coût carbone beaucoup plus élevé. En produisant sur le territoire national un acier bas-carbone, compétitif et conforme aux nouvelles normes européennes, le projet Mistral contribue à sécuriser des approvisionnements critiques, à réduire l'exposition aux aléas internationaux et à empêcher l'exposition aux aléas internationaux, à empêcher la délocalisation de maillons entiers de la chaîne de valeur, tout en s'inscrivant dans une logique de sobriété et de décarbonation de l'ensemble du Groupe Marcegaglia.

DEMANDES DE PRÉCISIONS DÉTAILLÉES – SPÉCIFIQUES À MARCEGAGLIA	
Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer, et la gestion des co-produits.	Les études complémentaires sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ainsi que la gestion des co-produits sont en cours de construction et seront terminées au 1 ^{er} trimestre. A cette occasion et dans le cadre de la concertation publique, Marcegaglia pourra présenter les résultats de ces études complémentaires au public.
Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet Mistral se poursuit sur : – la gestion des co-produits ; – la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ; – les émissions atmosphériques de l'usine ; – les synergies annoncées avec les projets voisins	Les études complémentaires sur les émissions atmosphériques, la consommation et les rejets d'eau industrielle et de mer ainsi que la gestion des co-produits sont en cours de construction et seront terminées au 1 ^{er} trimestre. A cette occasion et dans le cadre de la concertation publique, Marcegaglia pourra présenter les études complémentaires au public.

LES RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS

TYPE DE DEMANDE	COMMENTAIRE
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJETS	
Renforcer la visibilité des projets auprès du public, par des efforts notables de communication grand public, via l'ensemble des médias et par des temps d'échanges spécifiques.	Dans le cadre de la "concertation continue globale" Marcegaglia souhaite renforcer la visibilité de son projet auprès du public. A cette fin une page dédiée à la concertation et à l'avancée du projet sera créée sur le site web de Marcegaglia Fos-sur-Mer, afin de mettre à disposition les informations relatives à la progression du projet et les résultats des études. En complément, d'autres modalités de renforcement de la visibilité du projet Mistral auprès du public pourront être imaginées en discussion avec le ou les futur(s) garant(s) de la concertation continue.
Préciser les modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation	Marcegaglia s'engage à participer pleinement au dispositif de concertation continue globale, en coordination des services de l'Etat et les autres porteurs de projet. Marcegaglia s'engage en particulier à : – Définir les modalités de poursuite du dialogue dans le cadre d'un échange avec le ou les garants désignés par la CNDP ; – Informer le public de manière transparente et continue des suites de la concertation, y compris dans le cadre de réunions publiques présentant les enseignements, les évolutions et les choix technologiques du projet. – Poursuivre les échanges avec le SPPPI (Secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels) – Participer activement aux actions de communication et dialogue mises en place par les projets voisins pour lesquels les effets peuvent se cumuler avec ceux du projet Mistral ; – Marcegaglia se tient prêt, en coordination avec les services de l'Etat et les autres porteurs, à mettre en place une Commission de Suivi de Sites, ou une instance pérenne de concertation qui accompagneraient les projets, afin que ses membres puissent assurer le suivi de la phase des travaux, de la phase des essais puis la phase d'opérations ; – Porter à la connaissance du public les études, notamment par la création d'une page dédiée au projet sur le site de Marcegaglia Fos-sur-Mer.

Poursuivre la coordination entre les instances pérennes de concertation, les concertations préalables ou continues sur les projets et la concertation continue sur le programme de décarbonation et de réindustrialisation, en particulier via des réunions communes	Marcegaglia s'engage à participer activement à la concertation continue globale sous l'égide des services de l'Etat, et participer à des réunions communes aux différents projets envisagés sur le territoire afin d'offrir au public une vision d'ensemble des enjeux liés aux différents projets industriels sur le territoire.
Participer activement au débat public sur le schéma décennal de raccordement électrique (SDDR), et notamment contribuer à la discussion des enjeux, objectifs, contraintes et besoins d'investissement de l'alimentation et de la sécurisation électrique de la région Provence Alpes Côte d'Azur	Concernant le schéma décennal de raccordement électrique (SDDR), Marcegaglia se tient prêt à répondre aux sollicitations des services de l'Etat et du Réseau de Transport d'Electricité, pour contribuer à la discussion des enjeux, objectifs contraintes et besoins d'investissement de l'alimentation et de la sécurisation électrique de la région Provence Alpes Côte d'Azur.
Organiser des rencontres publiques d'information et d'échange sur les résultats des études de danger, possiblement communes à plusieurs projets	Marcegaglia s'engage à partager en toute transparence les résultats de son étude de danger et à travailler sur l'organisation d'une réunion d'information conjointe avec d'autres porteurs de projet et l'Etat pour échanger sur ces données.
Informier le public sur les émissions atmosphériques de leur projet et l'impliquer dans la définition des modalités de surveillance sur les émissions	Les études d'ingénierie préalables à l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementales sont en cours de finalisation, et seront déposées aux services instructeurs au premier trimestre 2026. Le public devrait avoir connaissance des résultats dès la validation par les services instructeurs de leur complétude. Marcegaglia s'engage à informer le public au plus tard parallèlement à la phase d'instruction.
Clarifier et partager le calendrier des études et des décisions tout au long de la concertation continue	Le calendrier prévisionnel du projet industriel de Marcegaglia repose sur une succession d'étapes techniques et administratives s'échelonnant jusqu'en 2029.  Le diagramme illustre le calendrier prévisionnel du projet industriel de Marcegaglia de 2025 à 2028. Une timeline horizontale est divisée en quatre années : 2025, 2026, 2027 et 2028. Les activités sont représentées par des barres colorées et des icônes : 2025 : Débat public (icône de triangle vert), Dialogue territorial (icône de bulle de dialogue). 2026 : Réponse de la maîtrise d'ouvrage (icône de triangle vert), Études environnementales et techniques (icône de document avec loupe), Demandes d'autorisations administratives (icône de document avec croix). 2027 : Instruction du dossier pour autorisation (icône de document avec croix), Modernisation de l'usine historique (icône d'usine). 2028 : Construction de la nouvelle unité de production (icône d'usine), Mi-2028 Démarrage de l'exploitation de la nouvelle unité (icône de camion).

	L'examen du dossier de demande d'autorisation est prévu durant le premier semestre 2026. Parallèlement, les activités de pré-ingénierie nécessaires à l'obtention des validations techniques se dérouleront également au cours du premier semestre 2026. Les études d'ingénierie détaillée débuteront au premier semestre 2026 et se poursuivront jusqu'à la fin du premier semestre 2027. La modernisation de l'usine historique débutera lors du second semestre 2026 et se poursuivra jusqu'en 2028. La construction de la nouvelle unité sera engagée fin 2026 et les travaux s'étendront sur 2027–2028. Après les phases d'essais, la mise en service interviendra fin 2028. Enfin, la montée en puissance progressive permettra d'atteindre la pleine capacité de production en 2029.
Mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyen·ne·s de manière large	Marcegaglia se tient prêt, en coordination avec l'Etat et les autres porteurs de la démarche, à mettre en place des comités de suivi, instances pérennes de concertation qui accompagneraient les développements des projets et seraient ouverts aux parties prenantes et aux citoyens
Participer aux temps de concertation organisés par d'autres sur les enjeux qui concernent leur projet	Marcegaglia se tient à disposition pour toute sollicitation concernant des interventions durant des temps de concertation organisée sur des enjeux concernant le projet, afin d'apporter une information complète au public.
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES AUX PORTEURS DE PROJETS	
Informers le public des choix technologiques pour le projet Mistral dès qu'ils seront arrêtés	Marcegaglia confirme sa volonté d'informer le public des choix technologiques retenus pour le projet Mistral dès qu'ils seront arrêtés, et ce dans le cadre de la préservation légitime du secret industriel. Afin de garantir une information claire, accessible et compréhensible, Marcegaglia mettra en place : – Des démarches de communication dédiées lors des grandes étapes du projets, notamment en matière de choix technologiques ; – La mise en place de réunions d'échanges avec les associations, les parties prenantes du territoire, notamment dans le cadre du SPPPI.

	– Des visites de site Depuis le débat public, et à la suite de recommandations de nos conseils techniques, plusieurs orientations stratégiques sont désormais clarifiées. Le projet Mistral consistera bien à développer deux aciéries distinctes sur le site, pour optimiser la performance industrielle et garantir une production continue et stable. Cela se traduira par le fait de : – Maintenir l’aciérie historique, dédiée aux aciers spéciaux via une voie lingot – Construire une aciérie dédiée aux aciers standards, équipée d’un deuxième four électrique. La production totale de ces deux aciéries sera en cumulé de 2,15 millions de tonnes d’acier par an. Cette organisation permet de préserver la production historique du site, et en particulier la maîtrise de la voie lingot tout en modernisant l’outil industriel. Les études techniques ont montré qu’il était préférable de séparer les flux entre l’usine historique et la nouvelle unité, afin d’éviter les points de congestion, assurer la stabilité de la coulée continue (un procédé qui doit tourner en continu pour assurer son bon fonctionnement), et enfin simplifier le cheminement de l’acier liquide et donc réduire les risques opérationnels. Le nouveau four prévu dans le cadre du projet Mistral sera donc exclusivement dédié aux aciers standards produits par la nouvelle unité. La très grande majorité de la production d’acier (2 millions de tonnes) bénéficiera donc de ce four dédié et donc d’un nouveau système de dépoussiérage. En outre, comme évoqué lors du débat, le projet Mistral prévoit la modernisation du système de dépoussiérage existant permettant d’améliorer la captation des poussières et la fiabilité du système. Enfin, Marcegaglia prévoit d’utiliser la chaleur fatale du four pour réaliser un préchauffage des ferrailles, dans l’objectif de : – réduire la consommation énergétique du four électrique – améliorer l’efficacité énergétique globale du site et contribuer à la réduction de l’empreinte carbone du procédé. Les choix technologiques en cours seront partagés au fur et à mesure de l’avancement du projet.
--	---

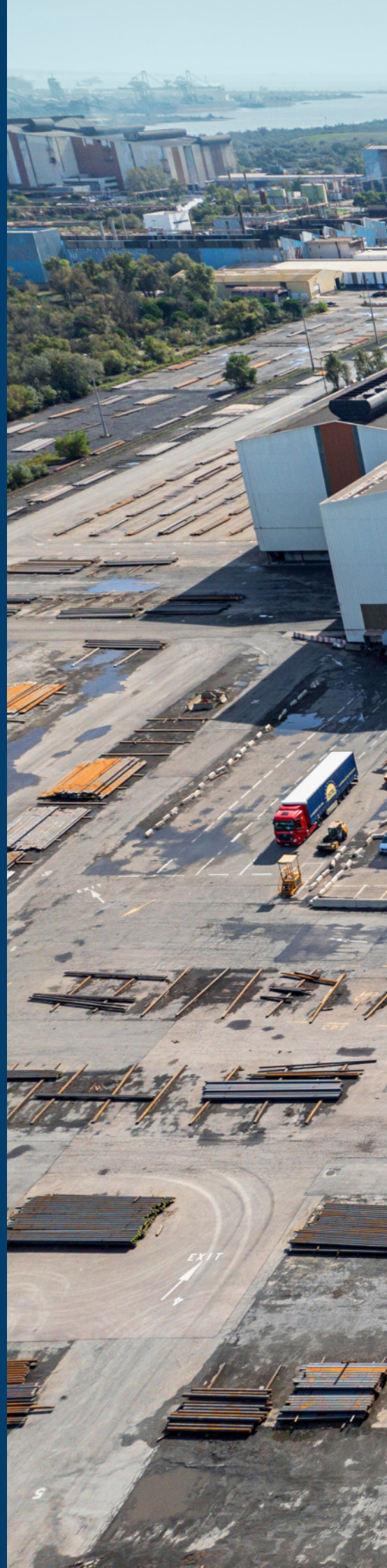
Réponse et enseignements
de la Maitrise d'ouvrage
13 décembre 2025

MARCEGAGLIA

via Bresciani, 16
46040 Gazoldo degli Ippoliti
Mantova - Italy
phone +39 . 0376 685 1
info@marcegaglia.com

www.marcegaglia.com

Conception : Agence Nats - © Photos Marcegaglia



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale du débat public

Avis n° 2026 / 4 / 8 du 12 janvier 2026 relatif au débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-8-2, L. 121-11, L. 121-13 et L. 121-14 ;

Vu la décision n° 2024 / 180 / 1 du 11 décembre 2024 relative au débat global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et territoires connexes ;

Vu la décision n° 2025 / 56 / 6 du 19 mars 2025 relative au débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes ;

Vu le compte-rendu du débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes publié le 13 septembre 2025 ;

Vu le bilan du débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre et sur les territoires connexes publié le 13 septembre 2025 ;

Vu la réponse d'Air Liquide France Industrie au bilan du garant et de la garante de la concertation préalable sur le projet ELYFOS de production d'hydrogène renouvelable bas-carbone sur la Zone Industriale-Portuaire de Fos publiée le 10 octobre 2025, ensemble l'avis de la garante de la concertation préalable sur cette réponse publié le 4 novembre 2025 ;

Vu la réponse du Grand port maritime de Marseille au bilan du garant et de la garante de la concertation préalable relative au projet d'extension de la plateforme logistique Distriport sur la Zone Industriale-Portuaire de FOS publiée le 14 octobre 2025, ensemble l'avis du garant et de la garante sur cette réponse publié le 4 novembre 2025 ;

Vu la synthèse de RTE des stratégies fonctionnelles documentées pour la restructuration de l'alimentation électrique de la zone industrialo-portuaire de Fos et du Sud-Est, publiée le 11 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° 25-0635 du 11 décembre 2025 du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant le Projet partenarial d'aménagement du Golfe de Fos-Etang de Berre 2026-2030 ;

Vu la délibération CP-2025-12-12-135 du 12 décembre 2025 de la Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône portant approbation du Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du Golfe de Fos - Etang de Berre (2026-2030);

Vu les réponses d'EDF à deux demandes de précisions relatives au projet « Provence Bleue », publiées le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision d'ArcelorMittal, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet de four à arc électrique, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision d'Engie et de RTE, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet Hygreen, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision de Géométhane, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet GeoH2, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision du Grand port maritime de Marseille, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet Fos 3XL, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision de Marcegaglia, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet Mistral, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision de Natran, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la décision d'Elengy, faisant suite au débat public global, de poursuivre le projet Medhyterra, publiée le 13 décembre 2025 ;

Vu la délibération ECOR-001-19061/25/CM du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 15 décembre 2025 approuvant le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du golfe de Fos-Étang de Berre ;

Vu le rapport de l'Etat à l'issue du débat public global, publié le 19 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, formule les constats et les recommandations suivants :

I. Constat global

Les réponses de l'État et des six porteurs de projet au compte-rendu du débat sont globalement complètes et clarifient les points sur lesquels des précisions seront apportées dans les étapes suivantes. Des réponses ont également été apportées par d'autres porteurs de projet et acteurs publics.

L'État réaffirme la vocation industrielle du territoire Fos-Berre-Provence.

L'État présente le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) du Golfe de Fos-Etang de Berre (2026-2030), en cours de signature avec le Département des Bouches-du-Rhône, le Grand port maritime de Marseille (GPMM), la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) et la Région Sud-Provence Alpes Côte-d'Azur (Sud-PACA), comme la traduction concrète de la vocation territoriale proposée par les pouvoirs publics. Il comporte des engagements de financement d'infrastructures publiques, d'aménagements urbains, d'études, et de renforcement des moyens de surveillance et de compensation écologique.

L'État dans son rapport, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole AMP et la Région Sud-PACA dans leurs délibérations, reconnaissent le besoin de gouvernance globale renforcée pour accompagner la mise en œuvre du PPA et assurer la cohérence des interventions publiques.

L'État s'engage à organiser une concertation continue globale à la suite du débat public, garantie par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Engie, Géométhane, le GPMM, Marcegaglia, NaTran, ainsi que Elengy, Air Liquide France Industrie, la Région Sud-PACA, le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence précisent dans leur réponse ou délibération qu'ils participeront à la concertation continue globale.

Les six porteurs de projet de la "liste principale" poursuivent leur projet et s'engagent dans une concertation continue pour chacun de leur projet, garantie par la CNDP.

II. Constats sur les thématiques traitées par le débat public

1. Sur la vision du territoire et la nature du développement industriel

Le PPA priorise les projets publics susceptibles d'être réalisés à court terme (2026-2030) d'un point de vue technique et financier.

- L'État précise qu'il n'a pas vocation à prioriser les projets industriels les uns par rapport aux autres, que les services de l'État n'ont pas vocation à constituer un programme d'ensemble des projets de décarbonation et de réindustrialisation portés par des acteurs privés et qu'ils accompagnent les projets en s'assurant de leur pertinence et de leur respect des réglementations.
- L'État précise que certaines demandes du public de priorisation des projets relèvent de la planification territoriale et de la sécurisation du foncier à vocation industrielle, pour la construction de logements ou la compensation environnementale et qu'il s'appuiera pour cela sur des opérateurs.
- L'État confirme la poursuite d'une approche globale des mobilités et la poursuite du groupe de travail mobilité qui a identifié des actions prioritaires et les montants à financer pour l'ensemble des modes de transport.
- Les acteurs publics, le GPMM et des porteurs de projet ont apporté des précisions sur les moyens et objectifs de report modal.
- Les porteurs de projet ont précisé leurs engagements actuels vis-à-vis des territoires.
- Les réponses sur les logiques industrielles des territoires, soulevées lors du débat, restent souvent floues ou négligent des aspects comme la sobriété et les autres vocations locales. Des analyses de l'impact de l'ensemble des projets manquent encore.

2. Sur l'analyse des effets des projets sur l'environnement et sur la santé

- L'État avec le GPMM poursuivront et actualiseront les effets combinés dont l'analyse est demandée par le public, notamment l'exposition de la population et les types d'émissions. Il sera dans ce cadre développé un outil de partage des données et de simulation pour explorer des scénarios.
- La tenue d'une comptabilité carbone globale par l'État est écartée. Les scénarios de décarbonation seront affinés dans le cadre de la phase 2 du programme SYRIUS porté par l'association PIICTO.
- L'État réaffirme la pertinence de la prise en compte des risques technologiques par la réglementation actuelle avec une instruction réglementaire projet par projet. Il exclut de mener une analyse prospective combinée en termes de risques NaTech (Naturels et technologiques).
- L'État s'engage à renforcer le dispositif de surveillance sanitaire de la population ainsi que le réseau de surveillance de la qualité de l'air et à accompagner l'adaptation de l'offre de soin à la trajectoire industrielle et démographique du territoire.
- L'État constate que les besoins supplémentaires en eau resteraient, en ordre de grandeur, compatibles avec le potentiel global de la ressource régionale, sous réserve d'une organisation renforcée des réseaux, à la maîtrise des prélèvements sur les ressources locales sensibles et à une trajectoire crédible de sobriété hydrique industrielle.
- Plusieurs opérateurs de sites naturels de compensation de restauration et de renaturation (SNCR) poursuivent une approche mutualisée de la séquence ERC (Eviter Réduire Compenser) à l'échelle du périmètre du débat, dont la ZIP (Zone Industrielle Portuaire) par le GPMM.

3. Sur les besoins en énergie et en électricité

- Considérant les différents scénarios de besoins partagés dans le débat par le public et par le tiers expert mandaté, l'État n'apporte pas de modification aux trois scénarios qu'il a proposés et retient un besoin en puissance de 4 GW supplémentaires à horizon 2030 pour la décarbonation et la sécurisation du réseau électrique.
- En ce qui concerne une augmentation de la production électrique en région PACA, EDF apporte des précisions sur les possibilités d'accroissement en lien avec la chaîne hydroélectrique. L'État renvoie à la politique nationale avec les objectifs régionaux de la PPE 3 (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) et à la révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.
- RTE a publié un document de synthèse des quatorze stratégies fonctionnelles étudiées avant, pendant et après le débat public, qui apporte quelques résultats complémentaires à ceux partagés dans le débat. Ce document ne répond pas à l'ensemble des demandes du public d'examiner les solutions alternatives de raccordement électrique identifiées dans le débat selon tous les critères de comparaison. Il développe l'analyse technico-économique de solutions en prenant en compte les délais et les coûts, sans apporter de précision sur la comparaison des impacts socio-économiques et environnementaux des solutions.
- L'État reconnaît l'intérêt d'évaluer économiquement et en termes d'emploi l'impact des scénarios alternatifs de raccordement mais ne l'envisage pas du fait de la difficulté de cette évaluation.
- L'État souhaite maintenir un dialogue étroit avec l'ensemble des parties prenantes sur les travaux de renforcement du réseau électrique pour le territoire et des enjeux qui y sont attachés. Les modalités de ce dialogue restent à préciser.
- L'État ne suit pas à date les recommandations de la CNDP de déclencher une procédure de conciliation visant à fournir un cadre neutre de dialogue, qui permettrait d'élaborer une solution permettant de concilier les enjeux de raccordement électrique, de protection de l'environnement, et de développement des territoires concernés.

4. Sur la coordination des projets et la gouvernance

- Les instances de gouvernance prévues sont un comité de pilotage pour le PPA et la poursuite de groupes de travail thématiques (mobilité, compensation, etc.). En complément du comité de pilotage du projet partenarial d'aménagement, un pacte de gouvernance associant l'ensemble des communes du bassin, les industriels et autres parties prenantes est annoncé en 2026. Ces instances ne sont pas ouvertes au-delà des acteurs publics et industriels.
- L'État prévoit de créer une Opération d'Intérêt National (OIN) dont les missions et la gouvernance sont à préciser.
- L'État et les autorités publiques locales reconnaissent l'importance pour l'information du public d'actualiser au fil de l'eau les calendriers et les éléments budgétaires des différents projets publics et privés.

5. Sur les modalités de concertation continue

- Ni l'État ni les porteurs de projet n'ont retenu la recommandation de mettre en place un comité de suivi de concertation continue impliquant une large variété d'acteurs.
- Les modalités proposées pour la concertation continue globale sont principalement des modalités d'information et de consultation. Des modalités de concertation restent à préciser.
- L'État et les porteurs de projet s'appuieront pour l'information et la participation de la population sur des dispositifs de concertation portés par d'autres acteurs : le SPPPI (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles) avec le dispositif RÉPONSES, AtmoSud, les associations professionnelles et groupements d'acteurs industriels.
- Engie, GéoMethane et NaTran s'engagent à mettre en place des modalités communes aux concertations continues sur leurs projets à l'échelle du Val de Durance.
- L'outil de cartographie interactive développé pour partager l'information sur les projets lors du débat sera repris par l'État et actualisé annuellement. L'information sera complétée sur les activités industrielles actuelles.

III. Constats spécifiques à chaque projet

Sur le projet de four électrique, ArcelorMittal

- Poursuit le projet avec une décision d'investissement suspendue aux conditions de marché.
- A apporté des premières précisions sur le besoin de formation des personnels aux nouveaux outils et indiqué qu'il répondrait aux autres demandes de précisions dans la poursuite du projet.

Sur le projet Mistral, Marcegaglia

- Le projet a évolué suite au débat public avec une séparation de la modernisation de l'usine historique et de la construction d'une nouvelle unité dont certaines implantations ont été revues. Le calendrier a été confirmé avec une prévision de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale au premier trimestre 2026.
- Le document indique des moyens mis en place pour tenir les engagements pris, y compris pour poursuivre les efforts de coordination des concertations continues et de synergies entre les projets.

Sur le projet Hygreen,

- L'État a précisé le statut et la vocation des terres agricoles concernées par le projet.
- ENGIE s'engage à produire une analyse de l'insertion paysagère du projet dans son site au second semestre 2026.
- ENGIE s'engage à réduire l'empreinte au sol de ses installations, et n'exclut pas de rétrocéder une partie des parcelles à l'activité agricole.
- ENGIE s'engage à garantir l'origine renouvelable de l'électricité utilisée pour l'électrolyse.

Sur le projet GéoH2, GéoMethane

- Décide de poursuivre son projet sans modification majeure.
- Confirme la dépendance de son projet à la réalisation du projet de réseau de transport d'hydrogène par canalisation de NaTran.
- S'engage à considérer les interactions avec les installations existantes sur site (effets dominos) dans le cadre de l'étude de dangers.

Sur le projet de transport d'hydrogène par canalisation en Région Sud-PACA, NaTran

- S'engage à mener la démarche ERC en lien étroit avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés, et à éviter tout changement de statut de la protection de ces espaces.
- S'engage à articuler le phasage de son projet en plusieurs "séquences" suivant les évolutions de la filière et la maturité des différents projets connectés.

Sur le projet Fos_3XL, le GPMM

- Répond favorablement à l'ensemble des recommandations notamment sur la concertation coordonnée de l'ensemble des projets portuaires du GPMM.
- Envisage d'organiser des groupes de travail dédiés à la démarche de cadrage du processus Éviter-Réduire-Compenser autour du projet.

Sur le projet MedHyterra, Elengy

- A produit un bilan carbone de l'ammoniac importé et précisé les actions qu'il mène pour la valorisation du territoire.

IV. Recommandations transverses

- Les concertations continues contribuent effectivement à l'élaboration de l'ensemble des décisions à venir sur la décarbonation et la réindustrialisation et sur les projets individuels.
- L'État organise dès que possible une réunion publique de restitution des enseignements que l'ensemble des porteurs de projets et acteurs publics tirent du débat public.
- L'approche globale et la mutualisation sont poursuivies et renforcées au cours des concertations continues.
- L'État et les porteurs de projet poursuivent l'ouverture vers un large public lors des concertations continues.
- La concertation continue globale doit permettre effectivement au public de trouver en un seul espace l'ensemble des ressources et des possibilités de participer sur les différents projets en cours de développement, quels que soient leur stade d'évolution et les concertations spécifiques en cours.
- Les concertations continues doivent permettre au public de disposer en temps réel des calendriers (dont celui des études) et des données chiffrées actualisées concernant l'ensemble des projets publics et privés (financements, impacts, emplois, etc.).
- Le public et l'ensemble des parties prenantes doivent être associés directement au pilotage de la concertation continue globale, et aux instances de gouvernance.
- L'ensemble des porteurs de projet participant à l'avenir industriel des territoires doivent s'engager dans une concertation continue sur leur projet et être impliqués dans la concertation continue globale.
- L'État et les collectivités territoriales doivent poursuivre la clarification des critères de sélection des projets et des orientations données à la réindustrialisation et à la décarbonation, *via* la planification territoriale, les subventions et les aides publiques accordées.
- L'État, les acteurs publics doivent poursuivre la clarification des financements publics des projets industriels, d'infrastructure et de service.
- L'État, les autorités publiques et l'ensemble des porteurs de projet qui contribuent à l'avenir industriel des territoires, doivent apporter dans la suite des concertations continues les réponses aux demandes de précisions qui feront l'objet d'études complémentaires, en versant à la concertation les résultats de ces études dès qu'ils sont disponibles.
- L'État clarifie la prise en compte des résultats actualisés de l'analyse des effets combinés et répond aux questions et demandes de précisions du public sur la capacité maximale des territoires face à la multiplicité des projets, cela pour chaque enjeu.

- RTE précise la comparaison des stratégies de raccordement électrique du point de vue de leurs impacts environnementaux et socio-économiques.
- L'État doit établir un espace de réflexion et de planification des solutions de production, de raccordement et de sécurisation électrique, à l'échelle de la Région, dans le prolongement du débat public Fos-Berre-Provence et du débat public relatif à l'élaboration du schéma décennal de développement du réseau (SDDR) de RTE en cours, afin d'élaborer des solutions techniques et un calendrier avec l'ensemble des parties prenantes et des enjeux attachés.
- L'État et les acteurs publics apportent des précisions sur l'impact de l'ensemble des projets de réindustrialisation et de décarbonation sur les autres activités économiques des territoires.
- Les opérateurs de sites de compensation (SNCR) mettent en place les groupes de travail pour définir de manière coordonnée des sites mutualisés de compensation et les ouvrent au public et à toutes les parties prenantes.
- Les acteurs publics et les porteurs de projet doivent poursuivre l'approche globale des mobilités et apporter des clarifications sur les moyens et engagements sur le report modal, selon l'évolution des scénarios de réindustrialisation et décarbonation, en tenant compte des attentes exprimées dans le débat.

V. Recommandations spécifiques à chaque projet

Sur son projet de four électrique, qu'ArcelorMittal

- Poursuive l'information sur la décision de réaliser le projet, sur son planning et sur la stratégie de l'entreprise à propos de l'emploi.
- Réponde à l'ensemble des demandes de précisions du public selon la poursuite du projet/
- S'engage dans la concertation continue globale.

Sur le projet Mistral, que Marcegaglia

- Informe le public le plus rapidement possible des choix technologiques arrêtés et de leurs effets.
- Poursuive son implication dans la concertation globale à l'issue de la concertation continue sur le projet au regard du calendrier annoncé du projet

Sur le projet Hygreen, qu'Engie

- Entame une discussion avec les représentants de la profession agricole afin de tenir les engagements de réduction des emprises du projet sur les parcelles agricoles/

Sur le projet GéoH2, que Géométhane

- Poursuive les engagements pris à l'issue du débat.

Sur le projet de transport d'hydrogène par canalisation en région Sud Provence-Côte d'Azur, que NaTran

- Clarifie au plus tôt les articulations précises, dans le temps et l'espace, entre le projet débattu au cours du débat public et les projets Hy-Fen et Barmar, afin que le public puisse disposer d'une vue d'ensemble et exercer son droit à une information complète.
- Sollicite de l'Autorité environnementale une demande de cadrage préalable au regard de ces interactions et des limites du projet, comme NaTran en avait pris l'engagement auprès de la CNDP à l'occasion de l'ouverture de la concertation préalable relative au projet Hynframed.

Sur les projets Hygreen, GéoH2, et de réseau de transport d'hydrogène par canalisation, que les porteurs de projet s'engagent effectivement dans des modalités de concertation continue communes ambitieuses, au-delà d'une réunion publique et d'une journée de permanence annuelles.

Sur le projet Fos_3XL, que le GPMM

- Mettre en oeuvre des modalités de concertation continue mutualisée à l'ensemble des projets portuaires.
- Mettre à disposition au fur et à mesure les résultats des études menées sur le projet sans attendre l'enquête publique.

Fait le 12 janvier 2026

Le Président



Signature

numérique de
PAPINUTTI Marc

Date : 2026.01.13

11:54:22 +01'00'

Le président
M. Papinutti